



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

ARMES DÉCLARÉES

FANTASMES ET FAUSSES ALARMES

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3 • INTERVIEW PAUL-FÉLIX BENEDETTI P6
BRÈVES P18 • SEMAINE CORSE P20 • AGENDA P22



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

EXPO

Musa d'un peuple

*Les poètes
ont en voir
de toutes
les couleurs*

Dominique Appietto / Jean-Dominique Davanne
Bernard Filippi / Joëlle Garcia / Marie-Paule Guiderdoni
Chantal Maroselli / Jackie Pianelli / Françoise Ricardoni
Johana Sanna / Vanina Van Schirin



ESPACE DIAMANT Entrée libre

27 juin au 5 juillet 2018

Du lundi au vendredi 10h-12h et 13h-18h - Le samedi 14h-18h

Naufragés

Après une semaine de navigation entre mer agitée et tangages européens, 629 migrants ont été accueillis par l'Espagne. Dire que l'histoire se termine bien ne serait que cynisme au vu des réactions et polémiques suscitées. L'Italie et Malte, en refusant d'accueillir l'Aquarius, sont taxés de tous les maux. Mais peut-on affranchir de leurs responsabilités une Europe mutique ou, plus près de nous, un gouvernement français silencieux... jusqu'à ce que les dirigeants de la Collectivité de Corse proposent d'accueillir les occupants du navire pour leur apporter, avant tout, assistance et soins? Une offre qui a évidemment déclenché jugement politique et moral, émotion singulière au lieu d'une réflexion commune et globale. Il est donc impossible aujourd'hui d'entrevoir un débat serein entre ceux qui ne comprennent pas cet abandon humanitaire et ceux qui veulent voir résoudre les seuls problèmes internes de leur pays, aussi légitimes soient-ils. Unique volonté commune à ces deux camps : passer de l'intention à l'action.

Reste quand même une inconnue et de taille : qui peut ou veut agir? Une Europe qui, pour le bonheur des seuls fascistes, se disloque, se voit rejeter parce qu'elle a oublié de défendre, entre autres, le respect de la dignité humaine, la tolérance, la solidarité... quelques valeurs définies dans le traité de Lisbonne? Une France désunie qui se cherche entre une droite fracturée et une gauche devenue champ de ruines? Une Allemagne politiquement au bord de l'implosion? Et quid de notre réflexion personnelle? Que sommes-nous prêts à abandonner pour être solidaires? Comment réconcilier la conscience de nos âmes et cette société qui prône le « chacun pour soi »? Dans tous les cas, il y a urgence à trouver des solutions économiques, sociales et humaines à cette crise migratoire pour ne pas, nous Européens, faire naufrage sur les rives de nos indécisions. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À nome di l'umanità

629 migranti! Succorsi in pienu mare da u battellu umanitariu l'Aquarius, à u largu di a Libbia, sò ghjunti infine in Valencia. Sò e squadre di l'ONG SOS Méditerranée chì, mentre a notte di u 9 di ghjugnù, li anu porsu u so aiutu. Dopu à u rifiutu di l'Italia è di Malta d'apre

li e so porte, l'Aquarius hè statu ubligatu di stà in andura una simana sana, fendu un parcorsu longu di più di 1 500 chilometri! A Francia, ella, hè stata zitta è muta, di pettu à sta situazione pessima assai. Ci anu rispostu i Spagnoli ind'un abbrivu di sulidarità sincera è luminosa. Nant'à u portu d'accolta, cum'è un fanale, un striscione cunfurtante cù scrittu nantu «Siate benvenuti ind'è voi». Per quelli disgraziati, sò state raccolte è messe à dispusizione 15 tunnellate di robbe da manghjà, beie è veste si. Sò numerosi i benevolenti di l'opere caritative, Croix-Rouge frà altre, ma dinò i paisani elli stessi, chì si danu di rimenu da permette di piglià in carica à tuttu ognunu! Certi si pruponenu ancu d'esse traduttori o di dà allogghju. Ci vole à sapè ch'in 70 percentu di i casi, secondu l'uffizii di a prutezzione di i rifugiati, i migranti ùn fughjenu u so paese colpa à a miseria. Sò cunfronti piuttosto à a guerra o à a dittatura. A Libbia hè, per indettu, paragonata à spessu à un veru infernu. Detenzione arbitrarie, turtura, furzature è abusi sessuali, schjavitù, arrubeccii... sò i danni imposti ogni ghjornu à i migranti. A so sola suluzione per pudè campà hè a scappera. È certe volte, issa brama di vita si cambia, per disgrazia, in morte. Chì u periculu d'issi viaghji di sfortuna hè tamantu. Sò calpighjati i diritti di l'omi, soffia un ventu d'inghjustizia nant'à millaie di nucenti senza difesa, ma da u latu di l'Europa, chì ripresenta propiu un sonniu per elli, ci hè a vulintà di reduce e mosse migratorie prumettendu, ind'u listessu tempu, d'assicurà cundizione cunfacente à i migranti bluccati in Libbia. Ùn hè ancu à scioglie si u prublema. Tandù, a pruposta fatta da i Presidenti di u Cunsigliu Esecutivu è di l'Assemblea di Corsica hè quella d'un populu chì hà mustratu, tante è tante volte, u so stintu d'accolta è di fraiutu. Capita o micca, ci vulia à fà la sente, à nome di l'umanità! ■

À MODU NOSTRU

Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • [mail: brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



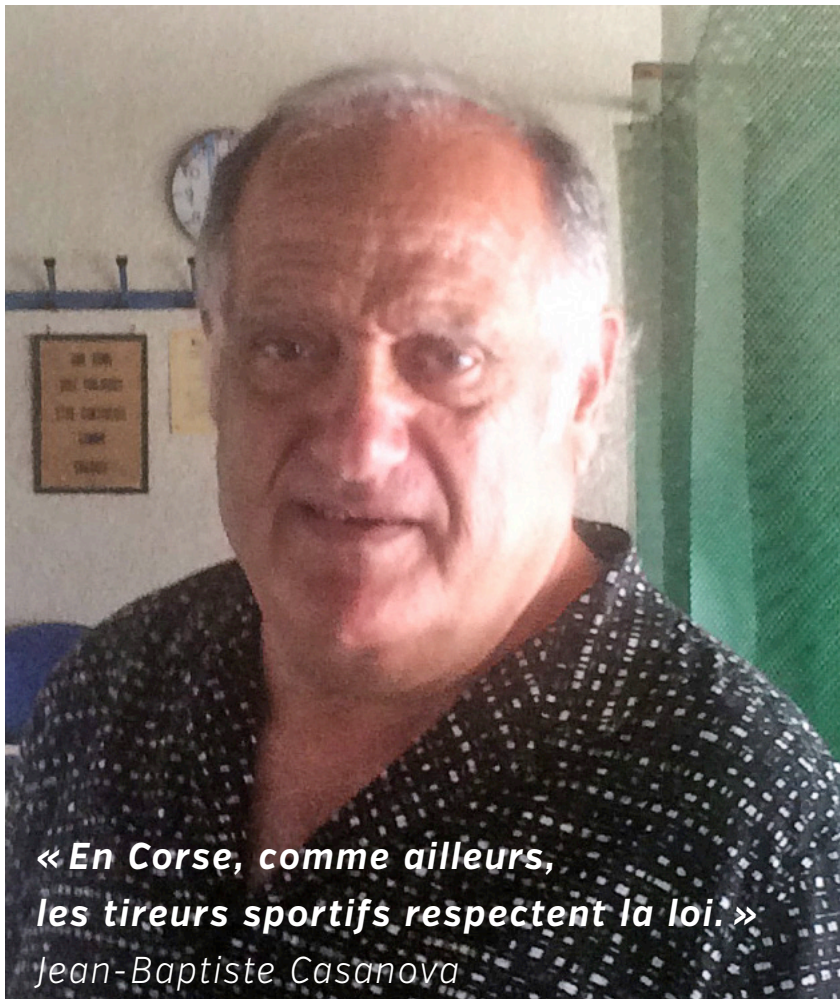
ARMES DÉCLARÉES

FANTASMES ET FAUSSES ALARMES

Champions de France de la détention d'armes à feu et, par voie de conséquence, de l'homicide, les Corses ? Pas si sûr... Et si la fascination pour la chasse ou le tir sportif, la propension qu'on leur prête à faire le coup de feu n'étaient pas si spécifiques que ça ?

En pleine course à l'armement, les Corses ? C'est en tout cas ce qu'affirmait un article publié le 7 juin dernier par le site *Médiapart*, faisant état d'une forte augmentation sur ces 10 dernières années, du nombre d'armes de catégorie B détenues légalement dans l'île, où l'on compterait aujourd'hui une arme pour trois adultes. Une « ruée sur les armes » qui, selon *Médiapart*, tiendrait notamment au fait que « les Corses ont toujours été fascinés par les armes » et qui est jugée d'autant plus inquiétante que la Corse serait « de loin, le département [sic!] où l'on tue le plus en France ». Autant d'affirmations qui, pour Jean-Baptiste Casanova, président de l'association de tir sportif ACATC, relèvent de « clichés énormes ». Ancien officier de police, collectionneur d'armes anciennes, il ne réfute pas l'idée qu'il puisse exister en Corse une « culture » – et pas une fascination – des armes, qui s'explique notamment par l'histoire et le passé militaire de nombre de Corses. « Je suis même tenté de dire qu'à certaines périodes, il est heureux qu'une telle culture ait existé ici. Lorsqu'en 1943, il s'est agi de se soulever face aux fascistes et aux nazis, par exemple. Mais surtout, il faut préciser que la culture des armes ne signifie pas avoir une culture de mort ou de violence. Dans notre club, que l'on soit un compétiteur ou un simple amateur, la philosophie reste la même: on n'est pas là pour apprendre à blesser ou tuer des gens mais pour faire des trous dans une cible. Et on tire contre soi-même. C'est-à-dire pour se dépasser, en faisant preuve de discipline, de concentration. » Par ailleurs, précise encore Jean-Baptiste Casanova, en se fondant sur sa connaissance du milieu des collectionneurs comme de celui de la compétition, en France ou à l'étranger, évoquer l'existence d'une « culture des armes en Corse » ne signifie pas pour autant que tout le monde en Corse apprécie les armes, en possède ou projette d'en posséder ni que cet intérêt soit typiquement insulaire. « Nombre de tireurs corses s'avèrent moins passionnés par les armes que ne peuvent l'être certains de leurs homologues du continent. » Il note au passage, parmi les licenciés de tir sportif

de la région, des membres qui, avant de venir s'y installer, n'avaient pas de lien particulier avec la Corse et auxquels on ne saurait donc prêter une fascination pour les armes à feu typiquement corse. « La population de l'île est en augmentation constante sur ces dernières années [NDR: entre 2010 et 2015, une croissance annuelle de 1,1%, deux fois supérieure à la moyenne nationale et due principalement au solde migratoire]. Nous accueillons donc des tireurs sportifs qui étaient autrefois inscrits dans des clubs sur le continent et se transfèrent dans nos clubs. » Si ces nouveaux membres détiennent des armes, ils sont tenus de déclarer au préfet de leur nouveau département de résidence le nombre et la nature de ces armes. « En Corse, comme ailleurs, les tireurs sportifs respectent la loi, insiste le président de l'ACATC, les armes déclarées, on sait où elles sont, justement, leur détention est strictement encadrée. Et par rapport à d'autres régions, il n'y a pas, en Corse, de laxisme particulier pour la délivrance, qui relève des préfetures, des autorisations d'acquisition et de détention. Bien au contraire. Et il serait absurde de croire qu'un tueur va utiliser une arme de tir sportif déclarée. » De 1991 à 2013 plusieurs décrets ont été adoptés pour notamment renforcer la vérification des antécédents requis pour l'obtention d'armes à feu soumises à autorisation. En 2013, la France a adopté une nouvelle législation et remplacé le système de classification des armes en huit catégories datant de 1939 pour un système fondé sur quatre catégories [A, B, C et D]. Après la vague d'attentats de 2015, la législation a été à nouveau renforcée avec la création du Service central des armes (SCA), inauguré en janvier 2017 et en charge de coordonner la politique du ministère de l'Intérieur en matière de contrôle des armes. Il s'agit, entre autres, de permettre de tracer toute arme à feu détenue légalement tout au long de son cycle de vie. Entre-temps, un décret du 15 février 2016 a porté sur l'amélioration du fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (Finiada), en vue d'améliorer la prévention des comportements à risque. Mis en place en 2011, Finiada recense les personnes



« En Corse, comme ailleurs,
les tireurs sportifs respectent la loi. »

Jean-Baptiste Casanova

Photo ICN

ARMES DÉCLARÉES POUR 100 HABITANTS

USA	90
Yémen	61
Finlande	56
Suisse	46
Irak	39
Serbie	38
France	32
Canada	31
Suède	31
Autriche	31

Source Small Arms Survey

interdites de détention ou d'acquisition d'armes en raison de leur comportement ou des troubles à l'ordre public qu'elles peuvent ou ont pu occasionner. Désormais, les fédérations françaises de disciplines sportives de tir, tout comme la fédération nationale des chasseurs et des armuriers, peuvent avoir accès à ce fichier, ce qui rend leurs responsables à même de refuser une licence de tir aux individus faisant l'objet d'une mesure d'interdiction, s'opposant de ce fait à ce qu'ils aient la possibilité de s'entraîner au tir et d'acquérir une arme. Par ailleurs, entre 2010 et fin 2016, le nombre d'armes – toutes catégories confondues – saisies en France, dans le cadre de procédures judiciaires et administratives, a augmenté de près de 260%, passant de 2722 à 9845 fin 2016.

Reste cela dit qu'un ratio d'une arme pour trois adultes en Corse, cela semble beaucoup. Mais est-ce réellement une situation si exceptionnelle au regard de ce qui s'observe sur l'ensemble de la France? Pas vraiment. Du moins, pas si on se réfère aux chiffres produits par l'observatoire indépendant Small Arms Survey qui s'est penché sur la possession d'armes déclarées dans le monde. En effet, si la France est loin derrière les États-Unis, elle se classe au 12^e rang mondial pour la possession d'armes par des civils, avec une moyenne de 32 armes pour 100 habitants. Encore faut-il préciser que cette étude a été réalisée avant les attentats de 2015. Depuis, il semble qu'il y ait effectivement eu une ruée vers les armes... sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, en 2016, on constatait une très forte augmentation du nombre de tireurs licenciés: plus de 55 000 nouvelles inscriptions par rapport à 2011, tandis que la Chambre syndicale des armuriers faisait état d'une hausse de fréquentation des armureries et des demandes en vue de l'acquisition d'une arme. Toutefois, la réglementation française étant stricte, cet engouement subit, de la part de milliers de Français, pour les clubs de tir et les armureries, ne s'est pas traduit par un décollage en flèche des acquisitions légales d'armes.

Quant à affirmer que c'est en Corse que l'on tue le plus, une étude

publiée en février dernier par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales [ONDRP] tendrait à indiquer que c'est peut-être aller un peu vite en besogne. Quoiqu'elle s'intéresse plus spécifiquement aux homicides intentionnels perpétrés en Guadeloupe et à Saint Martin entre 2014 et 2016, elle permet d'établir certaines comparaisons. On y apprend ainsi que le taux moyen d'homicides intentionnels pour la Guadeloupe et Saint-Martin s'établit à 8,2 pour 100 000 habitants (6,9 à la Guadeloupe et 22,8 à Saint-Martin). Des taux, note l'auteur de l'étude «très supérieurs à ceux que l'on observe dans les départements et régions de la métropole». Sur la période étudiée, le taux d'homicide intentionnel pour «les territoires les plus exposés» est de 4,5 à Paris, 3,8 en Corse, 2,9 dans les Bouches-du-Rhône [NDR: mais de 4 pour la seule ville de Marseille en 2015, selon la même source] et de 1,7 en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France. Autres enseignements sur ces homicides intentionnels aux Antilles, résultant en majorité d'une rixe ou d'un règlement de comptes, et dont les victimes étaient à 80% des hommes, l'usage d'une arme à feu dans 48% de l'ensemble des cas et 81% des règlements de comptes. Ces faits constatés aux Antilles sont globalement conformes à ce que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [Onduc] a pu observer en zone Caraïbe, mais en revanche éloignés de la situation européenne où les homicides par arme à feu représentaient 20% sur la même période et les homicides par arme blanche 38%. Du moins pour les pays d'Europe qui fournissent à l'Onduc des données sur la répartition des homicides intentionnels selon le moyen utilisé: la France ne le fait pas. Tout au plus sait-on qu'en 2013, l'OMS avait recensé en France 401 «morts violentes» et que dans 34% des cas, l'homicide a été commis avec une arme à feu contre 29% d'homicides à l'arme blanche. Ce qui laisserait 37% d'homicides commis sans arme, ou au moyen d'une arme par destination. ■

Elisabeth MILLELIRI

PAUL-FÉLIX BENEDETTI

«DA PER NOI»

IEA / SAGGIONI

Avec 6,69% des voix, la liste indépendantiste menée par Paul-Félix Benedetti ratait de peu la présence au second tour des élections à la CdC. Core in Fronte, constitué depuis en parti est présent sur de nombreux fronts.

Votre score des territoriales était encourageant et votre liste, conduite par Jean-Baptiste Arena, a placé 2 élus sur 8 dans le collège des maires à la Chambre des territoires.

Comment appréhendez-vous les prochaines échéances ?

Notre score était en effet encourageant et de nombreuses personnes, en dehors d'U Rinnovu et Soffiu Novu, ont manifesté leur désir de nous rejoindre. C'est la raison pour laquelle Core in Fronte a choisi de se constituer en parti, s'est structuré. Ses militants sont actifs sur différents territoires. Lors des prochaines échéances, notamment aux municipales, nous aurons des candidats chaque fois que possible. Concernant la Chambre des territoires, notre liste réussit une très belle élection qui témoigne, de la part des Corses, d'un refus de l'hégémonie. On peut cependant regretter que cette Chambre ne soit qu'un simple lieu d'enregistrement des doléances. Normal quand on voit la façon dont elle a été constituée par le législateur*. Pour être efficace, elle devrait avoir le pouvoir de définir des politiques fléchées, de faire des contrepropositions pour défendre le rural et éviter la captation des moyens financiers par les grands centres urbains, etc.

Vous êtes présents sur le terrain des revendications et sur des dossiers divers, notamment la mise en vente du vignoble domaine Casabianca, le développement économique, agricole...

Le Padduc se révèle un document d'une grande complexité qu'il est possible de dévoyer. On n'a jamais construit autant en Corse que depuis qu'il a été mis en fonction. Ce qui interroge sur sa validité, d'autant que la situation économique et sociale de l'île s'est considérablement dégradée. Chaque fois qu'on double nos riches on triple nos pauvres ! Nous sommes face à la captation des richesses par quelques familles qui monopolisent tous les circuits (le négoce de l'alimentation, les transports, les travaux publics... demain les services aux personnes, la sécurité, etc.). Ces logiques financières sont incompatibles avec des logiques de développement. La théorie du ruissellement est un mythe : le surplus des riches ne permet pas d'irriguer les besoins des pauvres. Le PIB de l'île a augmenté de 30%, le volume de population s'est accru, la Corse a créé de la richesse et 1 habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté ! On doit imposer un contre modèle. Il faut cesser de se lamenter : si on estime que l'Etat ne fait pas son travail, nous devons faire le nôtre, #Da per noi ! Il faut aller vers une sanctuarisation des terres agricoles et une production centrée sur nos savoir-faire conduisant à l'autosuffisance alimentaire. Être autosuffisant n'est pas tout produire, mais produire suffisamment pour vendre et échanger. Ce que nous ne faisons pas ! Par ailleurs, nous nous centrons sur le haut de gamme. C'est intéressant mais malheureusement inaccessible pour le plus grand nombre. Sans délaissier la qualité nous devons parvenir à des productions locales d'éléments nourriciers, dont l'affinage, la gestion, la commercialisation etc. serait gérés par des coopératives pour proposer des prix moins élevés et reconquérir le marché intérieur. Il n'atteint guère plus de 10%.

Vous êtes dernièrement intervenus à Lucciana concernant une promotion immobilière et dans la même commune concernant l'implantation d'une grande-surface...

Alors que près de 20 000 personnes n'arrivent pas à se loger décemment ou ne peuvent accéder à la propriété, comment admettre que pour « Lucciana Centru » la promotion soit confiée à la SPLM, une société varoise dépendant d'une filiale de la Caisse des dépôts et consignation, et que 48 logements sur 76 soient réservés aux gendarmes ! La Corse doit penser elle-même son aménagement du territoire et répondre aux difficultés de sa population. Nous appelons la CdC à se positionner. N'est-ce pas à l'Agence d'urbanisme, d'aménage-

ment et de l'énergie de la Corse d'agir dans ce domaine ? Ne disposons-nous pas d'un Office Foncier ? Il en est de même concernant la création d'une nouvelle grande surface. La CdC s'est positionnée contre. Cependant le projet déposé est implanté sur une zone définie comme agricole par le Padduc. On voit les limites du document : il ne crée pas un droit opposable !

Depuis quelques années à l'orée de la saison estivale, nous connaissons une crise des déchets. Concernant leur gestion, à part demander davantage de tri, que faire ?

Nous produisons environ 180 000 tonnes, soit un excédent de 70 000 tonnes que nos structures ne permettent pas de traiter. La production est rendue d'autant plus importante que le transport à la palette génère du suremballage et empêche la vente à l'unité, seule garante d'une baisse à la source. La gestion des déchets, c'est d'abord une démarche politique : elle émane d'une volonté de réduire les volumes, ensuite, aux industriels de jouer le jeu. La Corse est un petit territoire, nous pouvons être innovants : il faut une gestion des marchés par une structure publique, comme elle se fait, par exemple à Rungis. Rungis est un Min (Marché d'Intérêt National), un service public créé dans les années 60 sur une directive de l'État. Les Min peuvent être installés sur le domaine d'une collectivité territoriale. Ce fonctionnement nous permettrait de maîtriser les marchés, d'aller contre la politique consumériste des grandes surfaces, de développer l'économie circulaire et d'avoir, enfin, moins de déchets.

Le tri bien entendu s'impose et nous aurions dû entrer dans le cercle vertueux du recyclage, mais il n'en est rien. Si l'Allemagne recycle à 75%, nous nous retrouvons, à Bastia par exemple, dans l'impossibilité pour les professionnels de recycler le marc de café ou les bouteilles en verre faute de bacs spécifiques et accessibles. Par ailleurs, concernant les équipements structurants, nous n'avons à ce jour aucun projet public. Le Syvadec est en panne. Nous en demandons la dissolution. Ses compétences doivent revenir à l'Office de l'Environnement. Quant au traitement des déchets ultimes, l'enfouissement n'est pas la solution. Elle génère des pollutions à long terme. Concernant les incinérateurs, je suis un scientifique... Ça fonctionne dans les pays du Nord qui sont à l'avant-garde en matière d'environnement. La solution mérite d'être expertisée.

Vous intervenez régulièrement concernant la situation des prisonniers politiques...

Ce sont les oubliés ! Ils se sont constitués en collectif - Patriotti - et nous les soutenons car ils font face à une triple peine. Ils vivent ou ont vécu l'emprisonnement, ils sont confrontés à des amendes extrêmement lourdes qui s'élèvent à près de 10 millions d'euros pour une soixantaine de personnes. Elles obèrent totalement leur possibilité de se réinsérer et de travailler, l'essentiel des salaires étant ponctionné. Même les successions seront saisies jusqu'à apurement de la dette. Est-ce l'amnistie qui va tout régler ? Il a fallu des années à Victor Hugo pour obtenir l'amnistie des Communards. Ces militants exemplaires sont dans l'urgence. On ne peut pas avoir validé par les urnes leur action politico-militaire et les laisser individuellement dans la difficulté. Les amendes sont à considérer comme une dette de guerre à assumer collectivement. La CdC doit trouver une solution (voter une enveloppe budgétaire, lancer un fonds de recours, un appel aux dons pour des sommes versées sur un compte sous séquestre...) en attendant d'obtenir un effacement de Bercy. Le dernier volet de la triple peine est l'inscription au Fijait qui les assimile aux terroristes islamistes, implique un fichage au plan mondial, les empêche de voyager, d'aller à la chasse, etc. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

*Présidée par Gilles Simeoni, elle est composée des membres du conseil exécutif, du président de l'Assemblée, de 8 conseillers territoriaux, des maires d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio, de 8 maires représentant les communes de moins de 10 000 habitants élus à la proportionnelle, de 8 présidents de communautés de communes élus par les 17 présidents au scrutin uninominal, du président de la Capa, de celui de la Cab, puis d'un représentant des communes et intercommunalités de montagne désigné par le préfet sur proposition du comité de massif.

« Si on estime que l'État ne fait pas son travail, nous devons faire le nôtre »

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Syndicat National des Territoriaux



LA DESILLUSION EN MARCHÉ

Le Syndicat National des Territoriaux s'est positionné contre l'organigramme proposé par l'Exécutif Territorial de la Collectivité de Corse et la bourse à l'emploi qui en découle.

Notre organisation syndicale soucieuse des acquis des personnels des 3 ex collectivités désormais fusionnées (CTC, CD2B, C2A) participe assidument à toutes les réunions de travail qui vont désormais s'intensifier afin d'aboutir en 2019 à l'harmonisation des régimes indemnitaires, des temps de travail et de tout ce qui touche à l'action sociale en faveur des agents.

En attendant, certains n'ont pas attendu : passe-droits, régimes indemnitaires au plafond, véhicules de services, formations, tout y passe... Pendant que l'immense majorité des personnels angoisse sur son avenir.

Le diagnostic KPMG commandé par l'administration s'est retrouvé par le plus grand des hasards sur une chaîne publique à une heure de grande écoute ; l'objectif recherché est clair : faire passer les personnels de la CDC pour des nantis.

Pour le SNT, les choses sont cependant claires : les acquis doivent être préservés et nous nous battons pour qu'ils le soient. Nous nous y emploierons méthodiquement en mettant l'administration face à ses contradictions et ses erreurs. Ne nous leurrons pas, il s'agit ici de défendre des personnels, enfants de cette terre de Corse, qui ne sont pas responsables des politiques menées et dénoncées par le pouvoir en place.

Nous ne céderons aucun terrain et persévérerons : nous ne donnons aucune leçon de morale, en retour nous n'en recevons pas.

Les élections professionnelles approchant à grand pas (elles auront lieu le 06 décembre de cette année), nous présenterons des candidates et des candidats pour défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des agents, qu'ils soient syndiqués ou non.

Soyons clairs également sur le côté politique : nous ne sommes inféodés à personne comme certains ont pu volontairement le laisser entendre. L'Exécutif, légitimement élu, met en place son programme politique que nous n'avons pas à commenter en tant qu'organisation syndicale de la CDC. Seule son action en faveur ou en défaveur des personnels nous fera réagir. Lorsque l'administration proposera des dossiers cohérents et solides, nous n'aurons aucun état d'âme à les appuyer.

Nous saurons prendre nos responsabilités en toute indépendance pour le seul intérêt des personnels où qu'ils soient, de quelle catégorie qu'ils soient.

Nous ne serons les bœuf de personne mais nous saurons composer quand il faudra avec celles et ceux qui à notre instar n'auront aucun intérêt personnel à défendre.

Boîte mail syndicale : cfe-cqc@ct-corse.fr



CREATION DE SOCIETE

N° 01

CANTINI 2B

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence "Le Rubis"

Rue Paratoggio, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 13/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CANTINI 2B

Siège social : Résidence "Le Rubis" - Rue Paratoggio - 20200 BASTIA

Objet social : L'acquisition de garage et/ou d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame KEHIAYAN épouse CANTINI Stéphanie

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/04/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** SARL SERVICI **Siège social :** 11 avenue Jean Nicoli, Casa di a Volpe, 20250 Corté **Forme :** SARL **Nom commercial :** Sèrvici **Capital :** 10000 € **Objet social :** Organisation de toute manifestation événementielle de type culinaire, à titre privé, publique, commerciale. Pour ce faire, la société pourra exercer la fourniture payante de matériel de restauration, ou tout autre qui lui permettra d'arriver à ses fins. **Gérance :** Monsieur Toussaint BALBI, 11 Avenue Jean Nicoli, Casa di a Volpe, 20250 Corté **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 14 juin 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MSC,

SIGLE : MSC,

SIÈGE SOCIAL : 145 avenue Sampiero Corso, BASTIA (20600)

OBJET : La réalisation de toutes études économiques,

- Le conseil en management stratégique,

- Le conseil en stratégie financière,

- Les transactions sur vente d'immeuble et fonds de commerce,

- Le conseil en financement public ou privé,

- La recherche et l'assistance dans l'obtention de subventions et financements publics,

- Le conseil en développement d'entreprise,

- Apporteurs d'affaires.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 10.000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUDE D'AGREMENT : Pour toutes cessions par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Robert BATTISTI, demeurant 2 Rue Général ABBATUCCI, 20200 BASTIA,

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLETTA du 06/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** HOM Autorisations d'urbanisme & design d'espace

Siège : Quartier Saliceto, 20232 OLETTA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Conception et bureau d'études. Autorisations d'urbanisme, agencements intérieurs, études thermiques et contrats de sous-traitance

Présidente : Mme Loren GREGOGNA demeurant Route de Saint Pancrace, Lotissement CASANOVA, 20250 CORTE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/06/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** PETRA É LEGNU **Siège social :** 16 Rue de la porte génoise, 20137 Porto-Vecchio **Forme :** SASU **Sigle :** P&L **Capital :** 500 Euros **Objet social :** Bureau d'étude, ingénierie, prestations de service dans le domaine de la construction, de la rénovation et du design. **Président :** Monsieur Gilles-Antoine Dervieu demeurant : 16 Rue de la porte génoise, 20137 Porto-Vecchio élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06

SELARL QUATPERS

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

de Vétérinaires

Au capital de 1000 €

Siège social : 24 Crs Lucien Bonaparte

Parc Berthault, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 6 Juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SELARL QUATPERS

Siège social : 24 Crs Lucien Bonaparte - Parc Berthault, 20000 Ajaccio

Objet social : L'exercice de la profession de vétérinaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 €

Gérance : Madame Dominique QUATPERS, demeurant 24 Crs Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Le 13/06/2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : INCORE CRYO

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : Immeuble Poli, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : L'activité de cryothérapie ; La thérapie manuelle ; L'échographie des troubles musculo-squelettiques ; La ré-atlétisation du sportif.

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Pierre Eugène SAVIGNONI, rue Général de Boissoudy, Immeuble Padulaccio, 20137 Porto-Vecchio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIGNA en date du 14 juin 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DI MEZIORNU,

SIÈGE SOCIAL : Chemin du Moulin de Padroni, Lieu-dit Bicalì, Pigna (Corse)

OBJET : L'acquisition, la gestion, la propriété et la mise en valeur de biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 500 euros

GERANCE : Monsieur CHARLES FLUJIA, demeurant Lieu-dit I Bicalì, PIGNA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le gérant.

N° 09

CONSTITUTION

DE SOCIETE PAR ACTIONS

SIMPLIFIEE

Suivant acte S. S. P. du 05/06/2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BOTTI RACING

Enseigne : MARINE RACING

Siège social : ZI Murtone - 20137 Porto-Vecchio

Objet : La Société a pour objet :

La location et le gardiennage et le stockage et hivernage de scooters des mers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Président : Mr BOTTI Jean Baptiste. Né le 02 Mai 1987 à Porto Vecchio, demeurant Ldt Pinarollo - Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio,

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 14/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MAISON CECCARELLI

Siège : 27, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 Euros

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, restauration, snack, plats à emporter et/ou à livrer.

La location de chambres meublées, L'achat la vente de souvenirs de produits corses, la fabrication et vente de produits alcoolisés (vins et spiritueux), distillateur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Marie Rose COSTANTINI, demeurant 27, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/06/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

D&JT

Siège social : rue jean pandolfi, immeuble porto piano 20110 PROPRIANO

Capital : 500 €

Objet : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : Mme DIGIACOMO Sabine Lieu-dit TISOGGIO, ROUTE DE VIGGIANELLO, 20110 VIGGIANELLO

Cession des parts sociales : Toute cession de parts doit être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. L'agrément est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

**CONSTITUTION
DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 14 Juin 2018, il a été constitué sous la **dénomination sociale "CBC"**, une société à responsabilité limitée ayant pour **objet** : L'achat, la création, l'exploitation de fonds de commerce de restaurants (Grande Restauration), qui permettent de vendre et de consommer sur place, toutes les boissons alcoolisées, autorisées seulement à l'occasion des principaux repas et comme accessoires de la nourriture.
Le **siège social** est fixé à BASTIA (20200) 11 Rue de la Paroisse.
La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €. Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé dans la proportion de son apport.
La **société est gérée et administrée** par Monsieur **Carlo BALDACCIO CARLI** demeurant à BASTIA (20200) 36 Bd Paoli, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention,
Le Gérant.

N° 13**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes
DÉNOMINATION : "CAVALLU MARINU"
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : Les Marines de Moriani, Bâtiment D, Les Ombrines, 20230 SAN NICOLA
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Librairie, Editions, Diffusions, Achats et Ventes de livres neufs ou occasions. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 500 euro
PRESIDENT : Mme **Isabelle ISENBART**, demeurant Les Marines de Moriani - Bâtiment D - Les Ombrines - 20230 SAN NICOLA
IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.
Pour avis,

BAILLONACCI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Cantu di Mare
Route de Porto Pollo, 20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 1er juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **BAILLONACCI**
Siège social : Cantu di Mare - Route de Porto Pollo, 20113 OLMETO
Objet social : **La Société a pour objet, en France et à l'étranger** : Toute prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou toute autre acquisition de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5000 euros
Gérance : Monsieur **Thomas, Fabrice BAILLET** et Madame **Céline, Jeanne MOZZICONACCI**
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.
Pour avis, La Gérance.

N° 15**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à EYGALIERES en date du 13 JUIN 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société à Responsabilité Limitée à capital variable
Dénomination sociale : **SARL L'ILÔT**.
Objet social : La location de meublés de tourisme, de logements meublés, de meublés saisonniers.
Siège social : Villa 210, Hameau Marina Di Cavu 2, Calalonga à 20169 BONIFACIO.
Capital social : 4.000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.
Gérant : **Emilie GRANGEON** demeurant 220 Ave des Pins à EYRAGUES (13630) ; **David GRANGEON** demeurant 115 Vallon de Badarel à LES TAILLADES (84300)
Le Gérant,

N° 16**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 21/05/18, il a été constituée une SAS dénommée **CARLABATI LOC**.
Siège social : res la chenaie, imm.santa ghjulija, comm de grosseto-prugna 20166 Porticcio.
Capital : 100 euros.
Objet : Locations de logements à usage touristique et de courte durée, locations de navires maritimes, locations de véhicules, ainsi que des prestations de service.
Président : Mme **Elina NOYER**, res la chenaie, imm.santa ghjulija, comm de grosseto-prugna 20166 Porticcio.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS d'AJaccio.

S.C.I. "AGOSTINI LOISON"

Société Civile Immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social : Arena Soprana
Lieu-Dit Diceppi, 20215 Venzolasca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 07 juin 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DÉNOMINATION : **SCI AGOSTINI LOISON**
SIEGE SOCIAL : Arena Soprana, Lieu-Dit Diceppi, 20215 Venzolasca
OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. La construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et plus généralement toutes opérations civiles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en favoriser la réalisation à conditions toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : DEUX CENT EURO (200) euro.
GERANCE : nomination en qualité de gérant de : Monsieur **Dominique AGOSTINI**, né à Bastia [2B] le 09 juin 1982, de nationalité française, Infirmier Libéral, demeurant à Arena Soprana, Lieu-dit Diceppi, 20215 Venzolasca, pour une durée indéterminée à partir du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et de sociétés de Bastia
Pour avis, le représentant légal.

N° 18**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 25/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **C.C AJACCIO**
Siège social : Pole de Suartello, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
Objet social : Négoce de meubles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : M. **Jean-Marie BATTISTELLI**, demeurant 68, Route du Cap, Pietranera 20200 San Martino Di Lota
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio
Pour avis, La Gérance.

N° 19**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/06/2018, il a été constituée une SCI dénommée :
ARJU
Sigle : **ARJU**
Siège social : 3 résidence bella vista III 20090 AJACCIO
Capital : 1.000 €
Objet : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains
Gérant : M. **LAURENT David** Résidence Bella Vista III, 20090 AJACCIO
Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COTI CHIAVARI en date du 6 juin 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : **TIMIGLIONI**,
SIEGE SOCIAL : Lieudit Timiglioni, COTI CHIAVARI (Corse)
OBJET : La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services proches de l'hôtellerie ; L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ; Et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 2000 euros
PRESIDENT : Monsieur **Jean Baptiste POGGI**, demeurant Place de l'église, ZE-VACO (Corse).
COMMISSAIRES AUX COMPTES :
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.
Pour avis, le Président.

N° 21**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 14/06/2018, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **THOMANN BTP**
Objet social : Tous travaux de bâtiments et de travaux publics, tous travaux de gros œuvres, maçonnerie et tout corps d'état, tous travaux de second œuvre, tous travaux de menuiseries, électricité, plomberie, peintures, carrelages, revêtements de sols, charpente, couverture, tous systèmes de chauffage et de climatisation, la négociation de matériaux, construction et rénovation de piscine, tous travaux de rénovation dans l'ancien et dans le neuf, le Découpe et le sciage du béton, l'entremise en affaire.
Siège social : 4, Les Chemins, Immeuble Mattei, 20137 Porto Vecchio.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio.
Au capital de : 4000 €.
Clause restreignant la libre cession des actions : Agrément préalable des actionnaires pour toute vente sauf entre actionnaires.
Président : M. **THOMANN MICHAEL** demeurant Hameau du Cuppulatta, 20137 Porto-Vecchio.

N° 22**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI "FRADYMO"**
Siège : 44 Lotissement Cardiccia - Allée des Bougainvilliers - Folelli - 20213 Penta Di Casinca
Objet : L'acquisition de tous immeubles, de tous biens immobiliers et mobiliers ainsi que de tous terrains, leur gestion et administration
Durée : 99 années
Capital : 1.000 Euros
Gérance : Monsieur **Dylann MOCQ** demeurant 44 Lotissement Cardiccia - Allée des Bougainvilliers - Folelli - 20213 Penta Di Casinca
Immatriculation : RCS Bastia
Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 23



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.82.38

email:avocat@sebastiani.fr

LARO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Aiglou

Bât. A, 20240 Ghisonaccia

817 467 368 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2018 : Monsieur CORNELI Barthélémy Michel a démissionné de son poste de co-gérant. Seul le nom de Monsieur VINCIGUERRA François, Gérant, demeurant Résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 GHISONACCIA, est conservé dans les statuts. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 24

Société Civile Immobilière A.A.C.

Au capital de 2000 euros

Siège social :

Villa Marie Joseph Campore

Route de Bastia

à Ile-Rousse (20220)

R.C.S. de Bastia n° 527 772 578

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2018, les statuts ont ainsi été modifiés :

Article 7 - GERANCE :

* **Anciennement** : Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, demeurant Lotissement Orabona - Route de Bastia - 20220 Ile-Rousse

* **Nouveau** : La Société SC M.R.S., au capital de 10.302.000 euros, ayant son siège social à lotissement Orabona - Quartier Bollacia - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse, immatriculée R.C.S. de Bastia n° 810 064 089 et représentée par Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, son Gérant, demeurant lotissement Orabona - Route de Bastia - 20220 Ile-Rousse

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 25

LA BERGERIE D'ACCIOLA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.600 euros

Siège social : Lieudit Acciola

Chez M. Henry, 20100 Giuncheto

B 452 517 840 RCS Greffe Ajaccio

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes du procès verbal des décisions ordinaires des associés en date du 15 Juin 2018, Monsieur FEUVRIER Laurent, demeurant à WILLER SUR THUR (Haut-Rhin) 3 Rue de la Poste, a été nommé en qualité de nouveau Gérant à compter du 15 Juin 2018 en remplacement de Monsieur HENRY André démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio

Pour avis,

N° 26



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.82.38

email:avocat@sebastiani.fr

COVIAG 34

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 euros

Siège social : Résidence Aiglou

Bât. A, 20240 Ghisonaccia

808 009 740 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2018 :

Monsieur CORNELI Barthélémy Michel a démissionné de son poste de co-gérant. Seul le nom de Monsieur VINCIGUERRA François, Gérant, demeurant Résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 GHISONACCIA, est conservé dans les statuts.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 27

SARL DELAU

Société à Responsabilité Limitée

SARL au capital de 1000 Euros

RCS N° 811 567 064

Siège social : Quai Pascal Paoli

20 137 Porto-Vecchio

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 05 Avril 2018

DÉMISSION DE GÉRANT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 05/04/2018, il a été pris acte de la démission de Madame Laurence GIRASCHI de ses fonctions de gérant. Monsieur THOMAS EON, né le 02 Mai 1988 à Porto-Vecchio 2A, demeurant, ROUTE DE BENCOUNU - TRINITE-20137 PORTO-VECCHIO, est nommé gérant de la société.

En conséquence, l'article "16 " des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 28

PPI SARL

RCS Bastia 751 096 827

L'Assemblée générale extraordinaire du 04-06-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Gérance : Madame GRAZIETTI Marie Laetitia née le 14-06-1977 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant Lotissement Razetta - Lieu-dit Suerta - 20200 BASTIA est nommée gérante à compter du 04-06-2018 pour une durée illimitée. Elle remplace Madame FOISSARD Marie Madeleine, démissionnaire à compter du 04-06-2018.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 29

MALONI

SARL au capital de 21.500 euros

Siège social : Espace l'Aqueduc

Route de Calvi, 20000 Ajaccio

539 348 789 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. MAROUAN MEZRIGHUI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Vincent LOCANDRO, demeurant Lieu dit Bavitoli, Les Balcons de Cauro, 20117 CAURO, pour une durée illimitée à compter du 21/06/2018.

Pour avis,

La Gérance.

N° 30

AVUTARINCA

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 330.000 Euros

Siège social : Afa - Village

(Corse du Sud)

RCS : Ajaccio B 834 839 664

Suivant décision en date du 8 juin 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Joseph CASAMARTA demeurant à GUITERRA (Corse du sud), de ses fonctions de co-gérant de la société.

Pour Avis,

La Gérance.

N° 31

ISOL 2A

SARL au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu dit Autana

Route du Mandriolo

20167 Valle Di Mezzana

RCS Ajaccio 808 969 562

Aux termes d'une délibération en date du 12/06/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean, Dominique SINI de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour. Les fonctions de M. Jean-Romain CESARI sont maintenues.

Pour avis,

La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 32

AMALTHEA

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

de Vétérinaires

Au capital de 9000 euros

Siège social : I Crocivii

ZI de Migliacciario

20243 Prunelli di Fiumorbo

790 594 980 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 14 Juin 2018 a décidé de transférer le siège social de la société au **Place de L'Eglise, 20111 Casagligione** à compter du 01/07/2018. **Présidence** : Monsieur Jean-Jérôme Cossu, demeurant Place de L'Eglise, 20111 Casagligione La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère.

Pour avis,

La Gérance.

N° 33

SCI LECCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de La Mer

Chez Sarl Montier Tech

20240 Ghisonaccia

800 385 924 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2018, la gérance de la Société Civile Immobilière SCI LECCIA a décidé de transférer le siège social du Route de la Mer, Chez SARL MONTIER TECH, 20240 GHISONACCIA à **Marfisola, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU** à compter du 1er juin 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

NAJI ELECTRICITE

SAS au capital de 5000 euros

Siège social : Résidence l'Aiglou

Chemin de Covasina

20137 Porto-Vecchio

824 885 693 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2018, le Président de la société par actions simplifiée NAJI ELECTRICITE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de Résidence l'Aiglou, Chemin de Covasina, 20137 PORTO-VECCHIO au **Quartier Portetta, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 35

SARL CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : Immeuble Les Flots

20145 Sari-Solenzara

523 582 740 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 18 JUIN 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société par Actions Simplifiée SARL CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE a décidé de transférer le siège social du Immeuble les Flots, 20145 SARI-SOLENZARA au **Cz CORSIL, RN 198, 20137 LECCI** à compter du 1er juin 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 36

COSENERGIE

SASU au capital de 50,00 Euros

39 Chemin du Pêcher

26200 Montélimar

835014861 R.C.S. Romans-sur-Isère

Par décision du Président en date du 01/06/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Place de L'Eglise, 20111 Casagligione** à compter du 01/07/2018. **Présidence** : Monsieur Jean-Jérôme Cossu, demeurant Place de L'Eglise, 20111 Casagligione La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère.

CALA DI FURANA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège social :
 Centre Commercial Grand Sud
 Les Quatre Chemins
 20137 Porto Vecchio
 421 486 002 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 6 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Centre Commercial Grand Sud, Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO au **1 Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 6 juin 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
 La Gérance.

SARL « A PANETERIA »

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000 €
 Siège social : 32 rue du 9 septembre
 20110 Propriano
 RCS : Ajaccio 790 437 917

Par décision de l'AGE du 21/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2018 au **lieu-dit MANCINU - 20110 PROPRIANO**.
 Mention au RCS de AJACCIO.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL****VALMAX**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1160 euros
 Porté à 161.000 Euros
 Siège social : Padula
 20144 Ste Lucie de Porto Vecchio
 498 644 194 RCS Ajaccio

Par décision du 31 décembre 2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 159.840,00 Euros par incorporation de prime d'émission, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Capital social : 1160 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital social : 161.000,00 Euros euros
 Ainsi que, la modification de l'article 6 : «APPORTS - FORMATION DU CAPITAL» et de l'article 7 : «CAPITAL SOCIAL».

Pour avis, La Gérance.

**OPERATEUR SOCIAL
EFFICACITE ENERGETIQUE
CORSE**

SARL au capital de 1000 euros
 Siège social :
 Lotissement Arbucetta
 20620 Biguglia
 RCS de Bastia 833419450

Le 16/05/2018, l'unanimité des associés a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 9000 euros par apport de numéraire pour le porter à 10000 euros. Modification au RCS de BASTIA.

ADGP

SAS au capital de 10.000 €
 Porté à 130.000 €
 Siège social : Col de Fogata
 20220 Ile-Rousse
 812 397 644 RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 28/05/2018, l'AGE a décidé :

- augmenter de 120.000 euros par incorporation du compte courant associés le capital de la société.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

La capital social est fixé à Dix milles (10.000 €)

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Cent trente milles Euros (130.000 €)

Pour avis,
 Le Président.

AVIS DE CESSIION**GRIMALDI Antoine
GRIMALDI Jean-Yves**

Diplôme Supérieur de Notariat
 2, Rue Chanoine Colombani
 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 85 50/Fax. 04 95 36 19 41
 e-mail : scp.grimaldi@notaires.fr

**INSERTION - CESSIION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 6 juin 2018, enregistré à BASTIA, le 12 juin 2018, 2018N00234, a été cédé par :

Monsieur Jean-Camille CASTELLI, aide comptable, époux de Madame Michèle MARAZZI, demeurant à QUERCIOLO [20213] Route de Pinarello. Né à PARIS [75013], le 4 mai 1970.
A : La Société dénommée VIA LUNA, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SORBO-OCAGNANO [20213] Route de Pinarello, identifiée au SIREN sous le numéro 838055390 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie restaurant exploité à SORBO OCAGNANO [20213] Route de Pinarello, lui appartenant, connu sous le nom commercial "Le Pinarello", et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 434198297.
Ce fonds comprend : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à SORBO OCAGNANO [20213] Route de Pinarello. La licence de 4ème catégorie délivrée par la Mairie de SORBO OCAGNANO, le 10 Novembre 2000. Le fonds de commerce présentement vendu est vide de toute marchandises. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
 La cession est consentie et acceptée moyennant le **prix** principal de CENT MILLE EUROS [100.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR],
 - au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR].
 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
 Pour unique insertion, Le Notaire.

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR],
 - au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
 Le notaire.

**Maître Marie-Louise
CIAVALDINI,**

Notaire associé membre
 de la Société Civile Professionnelle
 "Etude de Maître Marie-Louise
 CIAVALDINI", titulaire d'un Office
 Notarial dont le siège est
 à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie
 Lieu-dit Anunziata

**INSERTION - CESSIION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Marie Louise CIAVALDINI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Marie-Louise CIAVALDINI", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata, le 30 mai 2018, enregistré à BASTIA, le 6 juin 2018, sous les références 2018N00224, a été cédé par :

Monsieur Jean Pierre BERTINI, commerçant et Madame Pascale LANFRANCHI, enseignante, son 2pouse, demeurant ensemble à PONTE LECCIA [20218] IMMEUBLE BERTINI.

Monsieur est né à BASTIA [20200], le 6 décembre 1962,
 Madame est née à PARIS 11 [75011], le 24 novembre 1965.

A : La Société dénommée SO.BA.PA [SOCIETE BALANINE DE PANIFICATION], Société civile Immobilière au capital de 5000,00 €, dont le siège est à BELGODERE [20226], Quartier RIMESSA Chez Mr et Mme Antoine CANIONI, identifiée au SIREN sous le numéro 802 073 502 et Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, petite confiserie, sandwiches et produits corses exploité à l'ILE ROUSSE (Haute-Corse) Angle Avenue Piccioni, Route de BASTIA, lui appartenant, connu sous le nom commercial PANETERIA BERTINI, et pour lequel le cédant est Immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 419685722.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS [165.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE MILLE EUROS [160.000,00 EUR],

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS [5000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion, Le Notaire.

**ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40**

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31/05/2018 enregistré le 12/06/2018 au Service des Impôts des Entreprises de Ajaccio, bordereau numéro 201818181, case numéro 201818181, la société SARL côté crepes, au capital de 5000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 792167249, domiciliée Av Noël Franchini 20090 Ajaccio représentée par El alyaouy, a cédé à la société Sas l'orée du bois, au capital de 500 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro, domiciliée Av Noël franchini 20090 Ajaccio représentée par Julien Espeisse, un fonds de commerce de Restaurant sis et exploité Av Noël franchini, 20090 Ajaccio, comprenant Restaurant. **L'entrée en jouissance** a été fixée au 01/06/2018.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le **prix** principal de 42600 Euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité à Ajaccio.

Pour unique insertion.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE****RESILIATION DE CONTRAT
DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance établi entre M Christophe CIMINO demeurant à SARI-SOLENZARA [Corse du Sud] Domaine de Cala D'Oro, né à Porto Vecchio [Corse dSud] le 4 Juillet 1987 et la SAS TERRA E MARE AU CAPITAL DE 2000 Euros, au siège social Lotissement Santa Catalina Num 69 20290 BORGNO N° RCS 792 272 858 00038, pour un fond de commerce de restauration type rapide.

**RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce de Poissonnerie, Préparation des poissons et coquillages frais ou à l'état frais, qui avait été consenti par Monsieur Toussaint, Pascal PLANET immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 340 572 098 suivant Acte SSP en date à BASTIA du 01/11/09, sise 4 Place de l'Hôtel de Ville, 20200 BASTIA, à Monsieur Alexandre, Charles PERI, immatriculé au RCS Bastia N° 518 257 720, a pris fin le 07/06/2018 ainsi qu'il résulte d'un Acte SSP à la même date.

Pour avis,

AVIS

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia, du 19/06/2018,

La SARL « E PICCE » - RCS Bastia : 498791763, Sis : 8 Place Fontaine Neuve - 20200 BASTIA.

A donné en location gérance : à Mme SANCHEZ épouse ALLIGNER Muriel, demeurant : Résidence Les Cimes - Bât 4 - Route de Cardo - 20200 BASTIA.

Un fonds de commerce de Restauration. A l'enseigne CASA CARMEN, sise et exploité à 8 Place Fontaine Neuve - 20200 BASTIA. Pour une durée de 1 an à compter du 19/06/2018, renouvelable par tacite reconduction.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 48

Alisté

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000.00 €
Siège social :

410 Boulevard Marie Jeanne BOZZI
Résidence A Casa Bianca
Commune de Grosseto Prugna
20166 Porticcio
827 597 931 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2018, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/05/2018, aux activités et opérations suivantes :

- Restaurant, bar, snacks, sandwich sur place ou à emporter.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**

La société a pour objet : Exploitation de résidence hôtelière

* **Nouvelle mention :**

- La société a pour objet :

- " Exploitation de résidence hôtelière
- Restaurant, bar, snacks, sandwich sur place ou à emporter."

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 49

JOCOMB INVEST

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €

Siège social : Résidence Les Cèdres
Bât D, Parc Berthault, 20000 Ajaccio
819 968 546 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er avril 2018, il résulte que : Il a été décidé : la transformation de la société en Société Civile, sans création d'un être moral nouveau.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

Forme : Société Civile

Gérance : Monsieur Johan COMBALOT demeurant à AJACCIO (Corse) Immeuble les Cèdres, Bât D, Parc Berthault, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 50

AVIS

Selon délibérations de l'AG du 15/06/2018, des associés de J.A. PATRIMOINE, société civile au capital social de 1000€ dont le siège social est sis 30 route du Stade 20214 Calenzana, RCS Bastia n°800.571.689, une modification des statuts a été décidé, rendant caduques deux mentions de l'avis de constitution, savoir :

Objet social. Anc. mention : Propriété, administration, gestion de tous droits ou biens immobiliers ; prise de participations ; gestion et administration de la trésorerie lui appartenant ou celle mise à sa disposition par les associés.

Nouvelle mention : Toutes activités agricoles

Dénomination. Anc. mention : J.A. PATRIMOINE.

Nouvelle mention : ALBIGINE.
Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 51

CORSICA HAUT DEBIT

Société Anonyme
Au capital de 6.038.115 €
Siège social : Rue Colomba
Le Colomba, 20000 Ajaccio
432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du Conseil d'administration en date du 10 Avril 2018 il a été pris acte de la démission de Monsieur Adrien OLLIVIER de son mandat d'administrateur et il a été coopté la société ORANGE PROJETS PUBLICS, Société Anonyme ayant son siège social 78, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS, immatriculée sous le numéro 509 544 680 RCS PARIS en qualité d'administrateur ; Madame Claire TOULLEC demeurant 67 Boulevard Barbès - 75018 PARIS a été désigné en qualité de Représentant Permanent.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire en date du 25 Mai 2018 il a été décidé de ne pas renouveler le Cabinet SALUSTRO REYDEL SA en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 52

EDENITUDE

SAS au capital de 10.000 €
Siège : 134, Domaine d'Alzone
20166 Albitreccia
812 967 974 RCS Ajaccio

En date du 31/05/2018, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à : GESTION DE BIENS IMMOBILIERS MIS EN LOCATION POUR LE COMPTE DE PROPRIETAIRES. Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 53

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 13 juin 2018, l'associée unique de la SARL ROUGE YACHTING, au capital de 360.000 euros, sise Port Tino Rossi, Jetée de la Citadelle, 20000 Ajaccio, 303628119 RCS Ajaccio, a décidé de remplacer à compter du 13 juin 2018 la dénomination sociale "SOLEIL ROUGE YACHTING" par "DREAM BOAT CLUB" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

N° 54

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 26 avril 2018, la collectivité des associés de la "INGENIERIE TOURISTIQUE HOTELIERE", société à responsabilité limitée au capital de 6.007.500 Euros, dont le siège social est à LECCI DE PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Cala Rossa immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro B 453 545 071, a décidé de procéder à compter du 28 décembre 2017, pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs, à la nomination de Monsieur Yves DEJEAN en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la société REVISION CONSEIL AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant et ce en remplacement de la société GROUPE SULLY en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Madame BATTESTI Pascale en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour Avis et Mention,

Le Président.

N° 55

GVA CORSE

SAS au capital de 4.000 €
Siège social : Radicci, 20170 Levie
839.254.273 RCS Ajaccio

Le 15/05/2018, le Président a décidé de nommer M. Antonio TORRES MENDES LOPES, demeurant à Immeuble Fancellu, rue de l'Herminier 20137 PORTO VECCHIO, en qualité de Directeur Général à compter rétroactivement du 19/04/2018 et pour une durée illimitée.

RCS : AJACCIO

Pour avis,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 56

SCI AREPO

SCI au capital de 10.000 €
Siège social : Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
482 975 273 RCS Ajaccio

Suivant procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 mai 2018 il a été décidé de dissoudre la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Il est ainsi mis fin au mandat de gérant. Monsieur Marco REZZONICO [ancien gérant] demeurant Corso San Gottardo 52 Chiasso [Suisse] a été nommé en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Mention sera effectuée au RCS d'AJaccio.

N° 57

GIE CORSIC'ALIVE

Au capital social de 7.000 €
Siège de la liquidation : Cutaghjolu
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia 499 414 092

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AG de clôture de liquidation réunie le 14 juin 2018 sur convocation du liquidateur, Louis CESARI, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de liquidation.

Le liquidateur.

N° 58

ARCHI-TECH

SAS au capital de 2000,00 Euros
Pezza Cardo, Trinité
20137 Porto-Vecchio
819931320 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 16/09/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Anthony BRANCA, Pezza Cardo, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 59

SCI CARRIER

SCI au capital de 10.000 €
Siège social : Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
482 975 034 RCS Ajaccio

Suivant procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 mai 2018 il a été décidé de dissoudre la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Il est ainsi mis fin au mandat de gérant. Monsieur Marco REZZONICO [ancien gérant] demeurant Corso San Gottardo 52 Chiasso [Suisse] a été nommé en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Mention sera effectuée au RCS d'AJaccio.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 60

COBATIS

SARL Unipersonnelle
Au capital de 1000,00 Euros
2 Av Piccioni, 20220 L'Ile-Rousse
535289086 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 31/10/2016, le Gérant statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 61

LAETITIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7600 euros
Siège social :
Chez Mr et Mme QUILICHINI Marc
Casa Taravu, Route de Cala Rossa
20137 Porto-Vecchio
518 927 603 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, La Gérance.

N° 62

MILANINI ET FILLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Route d'Arca, N° 12
Les Lièges, 20137 Porto-Vecchio
810 687 687 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, La Gérance.

N° 63



AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ n° 06/2018

1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Correspondant : M. le Maire de Ville-di-Pietrabugno

Hameau de Guaitella

20200 Ville-di-Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32 / Fax : 04.95.32.66.11

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHÉ :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création et l'aménagement d'un sentier du patrimoine sur la commune de Ville-di-Pietrabugno - **E NIVERE**

3 - ATTRIBUTION :

ERBA BARONA PAYSAGE

Monsieur François Garnier

Résidence Gabella - Route de l'Eglise

20117 CAURO

Siretn° 40901166500067

Le maire, Michel ROSSI.

N° 64

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : **18/FCS/001/BO**

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : **18/FCS/001 Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC et ses antennes**

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : **Prestation divisée en lots** : oui

Lot N° 1 - Entretien périodique des locaux du siège social de l'ODARC à BASTIA

Lot N° 2 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de VESCOVATO

Lot N° 3 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de GHISONACCIA-PRUNELLI

Lot N° 4 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ALTIANI

Lot N° 5 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ILE-ROUSSE

Lot N° 6 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de CARGESE

Lot N° 7 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de SARTENE

Lot N° 8 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de PORTO-VECCIO

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

10% Valeur technique : Les moyens humains affectés à la prestation (nombre et qualification du personnel d'exécution et du personnel d'encadrement)

10% Valeur technique : Matériels et qualité des produits (performance en matière de protection de l'environnement)

10% Valeur technique : Suivi de la qualité de la prestation réalisée

10% Valeur technique : Méthodologie mise en oeuvre pour la réalisation des prestations

Remise des offres : **04/07/18 à 12h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : 14/06/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 65

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : **18/PI/010/MA**

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : **18/PI/010 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments agricoles**

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Les moyens techniques et humains affectés à l'opération pour assurer la qualité des prestations ainsi que les références du candidat dans le domaine

20% Valeur technique : Le justificatif de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, son degré de complexité ainsi que les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission

Remise des offres : **04/07/18 à 12h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : 14/06/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 66

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **20B**

Fournitures

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté de Communes Fium'Orbu-Castellu

Correspondant : Cesari Louis, 675 Route de Ghisoni - 20240 Ghisonaccia

Tél : 0495561010

Courriel : comfium@orange.fr,Adresse internet : <http://www.comcomfiumorbucastellu.fr>.Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.comcomfiumorbucastellu.fr>.Objet du marché : **Création de 7 points d'eau pour la défense des forêts contre l'incendie.**

Type de marché de fournitures : achat

Lieu d'exécution : territoire communautaire,

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : Création de 7 points d'eau pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : **05 juillet 2018**

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement état-feeder-cdc- mécénat et fonds propres de la collectivité dans une proportion non encore connue

le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif sous 30 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

garanties et capacités techniques et financières

capacités professionnelles

Situation juridique - références requises : la vérification de l'aptitude des candidats sera effectuée conformément aux critères relatifs à leur capacité économique et financière et à leur connaissance ou capacités professionnelles et techniques eu égard à l'objet du lot pour lequel ils candidatent.

Capacité économique et financière - références requises : déclaration indiquant le chiffre d'affaire des trois dernières années ;

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : habilitations requises pour les prestations faisant l'objet du présent marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : **28 juin 2018 à 12:00.**

Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : **2018-04.**

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 juin 2018.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20200 Bastia

Tél : 0495338866, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé précontractuel du début de la procédure jusqu'à la signature du marché (article L 551-1 du code de justice administrative) / recours de pleine juridiction à l'encontre du contrat dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées accompagné, le cas échéant, d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat [article L 521-1 cja] [c.e., 16/07/2007, société tropic travaux signalisation, req. no291545], référé contractuel 6 mois à compter de la conclusion du contrat article L 551-13 du code de justice administrative..

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n°1 : Fourniture, transport et pose deciternes DFCl de 30m3.

Fourniture, transport et pose deciternes DFCl de 30m3 :

Mots descripteurs : Sécurité incendie.

CPV - Objet principal : 35111000.

Lot n°2 : Terrassements, fourniture et transports de matériaux de carrière.

Terrassements, fourniture et transports de matériaux de carrière :

Mots descripteurs : Sécurité incendie.

CPV - Objet principal : 44482000.

Lot n°3 : Fourniture et pose d'une citerne souple(bâche à eau).

Fourniture et pose d'une citerne souple(bâche à eau) :

Mots descripteurs : Sécurité incendie.

CPV - Objet principal : 35111000.

N° 67



Commune de LUMIO (Haute-Corse)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE LUMIU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PROCEDURE ADAPTEE

Identification de la collectivité : Commune de LUMIO
Monsieur le Maire Hôtel de Ville
20260 LUMIO - Tél. 04 95 60 89 00 - Fax : 04.95.60.76.00
Email : casacumuna@mairie-lumio.fr

Objet du marché : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire de la commune de Lumiu.

Procédure de passation : La consultation est lancée conformément aux articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande, ces derniers étant édités en fonction des besoins de la commune de LUMIO, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Caractéristiques principales :

Date de début des prestations : le 6 septembre 2018

Durée du marché : Année scolaire 2018/2019, renouvelable 1 fois.

Décomposition en tranches et en lots : Sans objet

Justifications à produire dans le cadre de la candidature : Application des articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques et financières. Capacités professionnelles.

Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 70%

- Prix : 30%

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Date limite et modalités de réception des offres : Avant le mercredi 25 juillet 2018, 12h00

Transmission des candidatures et des offres sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la commune de LUMIO ou par voie dématérialisée via le profil acheteur : <http://www.klekoon.com>.

Renseignements : Mairie de Lumio, 20260 LUMIO, Tel : 04.95.60.89.00

Mail : casacumuna@mairie-lumio.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.klekoon.com>.

Date d'envoi à la publication : Le 20 juin 2018

N° 68

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/PI/011/MA

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/011 PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES, ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE DE L'ODARC en matière de droit privé [PROCEDURE JURIDICTIONNELLE OU AMIABLE]

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Prix des prestations

20% Valeur technique : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre au besoin [modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique]

15% Valeur technique : Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec production de CV, expérience, identification d'une personne «réfèrent» affectée à l'ODARC

15% Valeur technique : Présentation du cabinet [ancienneté, nombre d'avocats, nombre de dossiers traités dans le domaine du lot]

Remise des offres : 04/07/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/06/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 69



AVIS AU PUBLIC N°2

COMMUNE D'ALATA

Enquête publique relative au projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata dans le cadre de la réduction d'une zone AU en zone A, lieu-dit « Trova »

Il est rappelé que par arrêté n° 8/2018 en date du 28 Mai 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata dans le cadre de la réduction d'une zone AU en zone A, lieu-dit « Trova ».

A cet effet, Madame **Marie Christine CIANELLI**, urbaniste, expert près la Cour d'Appel de Bastia et le Tribunal Administratif, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 17 Mai 2018.

L'enquête se déroulera en Mairie annexe d'Alata Trova, lieu-dit Trova - 20167 ALATA du mercredi 20 juin 2018 au lundi 23 juillet 2018 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 14h30. Il sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.alata.corsica.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe d'Alata Trova - lieu-dit Trova - 20167 ALATA le mercredi 20 juin 2018, de 9h30 à 12 h30, le jeudi 5 juillet 2018, de 9h30 à 12h00, le lundi 23 juillet 2018, de 14h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie annexe ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr/808>.

Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 23 juillet 2018 à minuit [le cachet de la poste faisant foi] sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Modification n° 2 du PLU - à l'attention de Mme Marie Christine CIANELLI, commissaire enquêteur, Mairie annexe, lieu-dit Trova, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/808>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet - éventuellement modifié - de modification n°2 du PLU sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

N° 70

COMMUNE D'ALGAJOLA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX-PROCEDURE ADAPTEE

1) Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Mairie d'Algajola - Place du Monument aux Morts - 20220 Algajola

2) Personne responsable du Marché :

Monsieur le Maire d'Algajola

3) Objet du Marché : Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise d'Algajola

4) Décomposition en lots :

- Lot n°1 : Terrassements, Réseaux, Aménagement, Maçonnerie, Mobilier urbain

- Lot n°2 : Electricité et éclairage public

5) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Production des documents et attestations demandées :

* remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 ;

* fournir les pièces demandées dans le règlement de consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Capacités économiques et financières :

* preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles et capacités techniques :

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser les travaux du lot sur lequel (ou lesquels) ils soumissionnent :

* par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 5 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques du présent marché ;

* par certificats de qualifications professionnelles.

6) Critères d'attribution : [articles 57 à 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016]

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : * 50 % Valeur technique de l'offre

* 40% Prix des prestations * 10 % Délais d'exécution

7) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :

- par téléchargement gratuit sur le profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

- sur support papier, gratuitement, auprès des services de la Mairie :

Mairie d'Algajola - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Tél : 04.95.60.70.47 - Fax : 04.95.60.64.88 - **Mél :** mairie.algajola@gmail.com

8) Procédure : Le marché est passé en procédure adaptée, en application des articles 27 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

9) Date limite de réception des offres :

Les offres devront parvenir à la Mairie avant le mardi 31 juillet 2018, 17h30.

10) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tel. 04.95.32.88.66- Fax. 04.95.32.38.55 - **Mél :** greffe.tabastia@juradm.fr

Adresse internet : <http://bastia.tribunal.administratif.fr>

11) Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 juin 2018.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 71

Par jugement en date du 12/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

MA RE AN [SARL]

1, Alzia, Chez Antoni Olivier
20220 Santa Reparata di Balagna

Activité : Restaurant "Alize", Plage d'Aregno, 20220 Aregno

RCS Bastia : B 810 933 960, 2015 B 206

Date de cessation des paiements : 30/09/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 12/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Delly'Diet [SARL]

25, Avenue Emile Sari

Résidence l'Empereur, 20200 Bastia
Activité : Prestations de services et conseils en matière de diététique

RCS Bastia : B 750 613 275, 2012 B 165

Date de cessation des paiements : 12/12/2017

Liquidateur : SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 12/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a

prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Ola [SARL], route de la Mer
Chez M. Orsucci Dominique
20240 Ghisonaccia

Activité : Grande restauration, pizzeria, snack, buvette....

Lieu-dit Pinea - 20240 Ghisonaccia

RCS Bastia : B 792 983 306, 2013 B 251

Liquidateur : SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 74

Par jugement en date du 12/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

De Almeida Gomes Maria Fernanda

"Poème de Fleurs"

Espace Moracchini,
Lieu-dit Folelli

20213 Penta di Casinca

Activité : Fleuriste

RCS Bastia : A 438 887 507, 2012 A 252

Liquidateur : SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 75

Par jugement en date du 12/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ouerghi Samira,

Ldt Pastoraccia

ZI de Bastia, 20600 Bastia

Activité : Tôlerie, carrosserie, peinture automobile, petite mécanique, vente de véhicules

RCS Bastia : A 788 614 824, 2013 A 1

Date de cessation des paiements : 12/06/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 76

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Charles Giudicelli,

ayant son siège social 38, Bd Paoli,
20200 Bastia (Haute-Corse)

Date de cessation des paiements : 11 Juin 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ, Maître Bernard Roussel - Pietranera - Résidence U Boscu d'Oru - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 77

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Badr Satori, ayant son siège social

Golf Académie Casinca

L.d Finocchietto, 20215 Vescovato

Date de cessation des paiements : 11 Juin 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ, Maître Bernard Roussel - 850, rue Etienne Lenoir - 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 78

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité du dossier à l'égard de :

Olivier Christophe Santarelli

Gérant de l'Entreprise Tetraplan,
N° Siren 499 541 548, ayant son siège social Barchetta, Résidence Ferrali,
20290 Volpajola

Pour extrait : Le Greffier.

N° 79

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Prosperi Rose Marie, N° Siren 391317641,
ayant son siège social 4, Bd Paoli,
20200 Bastia (Haute-Corse)

Forme : Prosper Rose marie, N° SIREN 391317641

Activité : Avocat

Pour extrait : Le Greffier.

N° 80

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire, constate l'impécuniosité du dossier et fixe une indemnité de 1500 euros à l'égard de :

Albert Bursacchi,

ayant son siège social

Charpenterie Alu, 20270 Antisanti

Pour extrait : Le Greffier.

N° 81

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire, constate l'impécuniosité du dossier et alloue une indemnité de 1500 euros à l'égard de :

Evelyne Géromine Vincente Pagni,
ayant son siège social
Les Sittelles, Bt 3, Chemin du Macchione
20600 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

N° 82

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'adoption d'un Plan de Redressement à l'égard de :

Karen Mathien, ayant son siège social
Chemin de Mezzana, 20290 Lucciana

Date de cessation des paiements : 10 avril 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire

Commissaire au Plan : SELARL BRMJ, Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

N° 83

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce le dossier impécunieux et alloue une indemnité de 1.164,04 euros à la SELARL BRMJ, à l'égard de :

Charles Niel, ayant son siège social Résidence Le Cézanne, Rue Marcel Paul
20200 Bastia (Haute-Corse)

Activité : Infirmier

Pour extrait : Le Greffier.

N° 84

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité du dossier à l'égard de :

Laetitia Aurore Jacqueline Tourneur épouse Mendella, ayant son siège social Lotissement Campometta 92,
20600 Furiani

Pour extrait : Le Greffier.

N° 85

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité du dossier à l'égard de :

Josiane Gambini, ayant son siège social 33 Avenue de Valdioniello,
20224 Calacuccia

Activité : Chirurgien-Dentiste

Pour extrait : Le Greffier.

N° 86

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/06/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

CRYO BB

Sigle : CRYO BB

Nom commercial : CRYO BB

Siège social : parc d'activités de mezzavia, commune d'ajaccio 20167 MEZZAVIA

Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de cryothérapie et d'entretien corporel

Président : M. SALINI Baptiste, François, Jean jardins de carmino, immeuble le sparte 20000 AJACCIO

Directeur Général : M. RICO Bastian, Frédéric, ange 1 route du stiletto, résidence a sposata, 20090 AJACCIO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 87

**ECONOMIE
CONSEIL BATIMENT**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Pascialella, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

814 175 014 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 04 JUIL 2018, l'associé unique a décidé : - De modifier l'article 4 des statuts relatifs au siège social, pour donner suite à une erreur matérielle (omission de la commune) et de procéder à la rectification des annonces parues dans l'Informateur Corse Nouvelle, N° 6583 du 16/10/2015 au 22/10/2015 et N°6584 du 23/10/2015 au 30/10/2015, le siège social étant : Pascialella, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO (Commune de Zonza)

Pour avis,
La Gérance.

N° 88

AVIS

Constitution SSP à Ajaccio en date du 18-06-2018 de: KATANA HIBACHI. Forme: SAS. Capital: 3000 Euros. Siège: 1 rue Pierre Bonardi, 20090 Ajaccio. Durée: 99 ans. Directeur général: M. OLIVIERI Joel, 1 rue Pierre Bonardi 20000 Ajaccio. Présidence: M. Micka Pierre NIEDDU, Castagnola 20167 Alata. Objet: Restauration, Bar, Glacier, Traiteur sur place ou à emporter. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: Ajaccio.

N° 89

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 1ER au 08 juin 2018, n°6720, concernant l'avis de constitution de la SARL LE FARNIENTE

Il fallait lire :

Capital social : 1 €

Au lieu de :

Capital social : 1000 €

Pour Avis,

N° 90

LOCATION GERANCE

Suivant Acte SSP du 26.04.2018, Madame ACCART Audrey, née le 9 aout 1978, inscrite au RCS de BASTIA n° 751 530 122 demeurant 308 place de l'Ormo, 20256 CORBARA, a reçu en location gérance de Madame TADDEI épouse PIANNE, née le 29 octobre 1955 demeurant route de santa reparata, chemin de Palazzi, n° 35, 20220 SANTA REPARATA : Un fonds de commerce de restaurant connu sous l'enseigne « Restaurant Chez Dume », sis et exploité à ILE ROUSSE, 20220, Rue Napoléon, pour la période 01.05.2018 au 30.04.2021 NON renouvelable. Madame ACCART exploite pour son compte personnel le dit fonds et est responsable envers les tiers et fournisseurs à compter du 01.05.2018.

Pour opposabilité.



N° 91

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI " BASILO "

Siège : Lieudit Occi - Route de Calvi - 20220 L'ILE-ROUSSE

Objet : Toutes opérations mobilières et immobilières et notamment l'achat de tous terrains, la création et l'aménagement, le lotissement de ces terrains, la construction, la reconstruction, la transformation, la mise en location de ses biens et la vente,

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur LARGE Olivier, en sa qualité de gérant, demeurant Route de Calvi - 20220 L'ILE-ROUSSE

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

**PROCHAINE
PARUTION**

ICN

29/06/2018

au

05/07/2018

N°6724

N° 92



Etude de Maître

BERNADETTE CESARI,

Notaire à Sartène (Corse du Sud)

1 Avenue Hyacinthe Quilichini

**INSERTION
DONATION PARTAGE
FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE [Corse du Sud], 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 25 mai 2018, publié le 13 juin 2018, volume 2018P, numéro 3978.

Madame Marie-Mathilde FILIPPI, Loueur meublés par hotelier, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Stagnolo. Née à IVRY-SUR-SEINE [94200] le 21 juin 1963.

A DONNE, au profit de :

Monsieur Romain Pierre Félicien BOUVET, PDG, demeurant à PORTO VECCHIO [20137] Stagnolo. Né à PORTO-VECCHIO [20137] le 5 février 1987.

La pleine propriété de la branche d'activité autonome du fonds de commerce de locations meublées saisonnières assorties de prestations para hôtelières exploité au sein de la résidence de tourisme sise sur une parcelle cadastrée section : AD, numéro 504, logement 22, 11, 12 et 13, dépendant du fonds de commerce exploité par le donateur, sous le nom commercial BUNGALOWS MEUBLES FILIPPI, dont le siège est à PORTO VECCHIO [20137], lieudit Stéfanu Sardu, chemin de Covasina et immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 825 038 821.

A DONNE, au profit de :

Monsieur Olivier François BOUVET, sans profession, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] avenue Georges Pompidou. Né à PORTO-VECCHIO [20137] le 14 décembre 1989.

La pleine propriété de la branche d'activité autonome du fonds de commerce de locations meublées saisonnières assorties de prestations para hôtelières exploité au sein de la résidence de tourisme sise sur les parcelles cadastrées section : AD, numéro 242 et section : AD, numéro 501, dépendant du fonds de commerce exploité par le donateur, sous le nom commercial BUNGALOWS MEUBLES FILIPPI, dont le siège est à PORTO VECCHIO [20137], lieudit Stéfanu Sardu, chemin de Covasina et immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 825 038 821.

Pour unique insertion,
Le notaire.

N° 93

SOLARIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500 euros

Siège social :

Chez Mademoiselle PAOLINI

7 rue du Bastion, 20200 Bastia

490858298 RCS Bastia

Aux termes d'une délibérations en date du 19 juin 2018, Madame Marie Dominique PAOLINI a été remplacé dans ses fonctions de gérante par Madame Valérie PAOLINI épouse OTTAVI demeurant à GHISONACCIA, Chemin des Chênes Lièges.

Date à laquelle la modification de la gérance prend effet : 19 juin 2018

Les statuts ont été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 94



S.C.P Alain SPADONI,

Olivier LE HAY

et Charles SANTUCCI,

Notaires associés à AJACCIO (20177)

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble "Le Régent"

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 24/05/2018, enregistré à SPFE D'AJACCIO, le 12/06/2018, Dossier 2018 18194 réf 2018N00223, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : J.M.C.

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège Social : AJACCIO [Corse du Sud],

Résidence Alzo Di Sole, Bt H.

Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Madame Danielle CASTEL-LANI, demeurant à AJACCIO [Corse du Sud], Résidence Alzo di Sole, Bâtiment H, Col d'Aspretto.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis,
Maître Alain SPADONI,
Notaire Associé.

N° 95

« SCI MALOU »

Siège : Barchetta

20290 Volpajola

R.C.S. Bastia 801 184 052

**MODIFICATION
OBJET SOCIAL
ET FORME JURIDIQUE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18-12-2015, il a été décidé de modifier l'objet social et la forme juridique de la société, et par conséquence les articles 2 et 25 des statuts.

La société a dorénavant pour objet en France ou à l'étranger :

- l'acquisition de terrains ;
- la construction sur les terrains acquis,
- la location nue et la gestion immobilière dédits bien,

et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société.

D'autre part, la société est transformée de Société civile construction vente en Société civile immobilière. Sa dénomination, son capital, sa durée et son siège social demeurent inchangés.

Pour avis,

Vous avez dit bien-être?



Photo DR

Ils sont moins aisés qu'il y a 10 ans... mais plus instruits et plus sensibilisés aux questions relatives à l'environnement. Pour autant, ils sont parmi les Italiens les moins diplômés et les plus exposés au risque de mortalité par cancer mais aussi au chômage. Ce sont, dans les grandes lignes, les conclusions relatives aux Sardes formulées dans le dernier rapport de l'Istat, l'institut italien de la statistique, qui s'est intéressé au bien-être des Italiens, région par région, en fonctions de critères tels que la santé, le travail, les revenus, l'accès aux services, etc. Par rapport au début des années 2000, l'Istat constate que 10 ans de crise ont durement éprouvé l'île, qui peine à émerger. Au point qu'il conviendrait plutôt de parler de mal-être que de bien-être. Ainsi, le taux de chômage des jeunes, qui s'établissait à 39,2% en 2004 a-t-il atteint les 57,7%, soit 16 points au dessus de la moyenne nationale. Dans la province du Medio Campidano, ce sont même 81,7% des 15-29 ans qui sont sans emploi. Un record national, avec sur la deuxième marche du podium la province du Sulcis Iglesiente: 75,2% de jeunes chômeurs. Le revenu annuel moyen des ménages, lui, a baissé: de 35197€ en 2007, il était de 33364€ (voire 26000€ pour l'Ogliastra, deuxième province d'Italie la plus pauvre) en 2012 – dernières données disponibles. Presque 15 000€ de moins que le revenu annuel moyen des familles du Trentin-Haut Adige. Si les salaires ont légèrement progressé entre 2009 et 2016, ils restent très en deçà de la moyenne nationale des salaires: l'écart est de plus de 3 500€. Au chapitre des [petits] sujets de consolation, les progrès réalisés en matière d'instruction puisque le nombre de bacheliers et de diplômés a progressé. Pas assez, cependant, pour permettre à la Sardaigne de quitter le bas du tableau qu'elle occupe, dans ce domaine, avec la Sicile. Reste une mention très bien incontestable pour la gestion des déchets et en particulier en termes de tri sélectif: partie de très bas, la Sardaigne a atteint en 2016 les 60% d'effort de tri, se situant en la matière 5 points au dessus de la moyenne nationale. ■ PMP

Encadrer, enfin, les locations saisonnières

Trop c'est trop. Air connu. Déjà plus de trois ans que Paolo Manca, dirigeant de la confédération des professionnels de l'hôtellerie Federalberghi de Sardaigne est parti en guerre contre l'économie souterraine du tourisme. Trois ans qu'il dénonce la concurrence déloyale des locations estivales via certaines plate-formes de location entre particuliers qui ont totalement bouleversé le secteur touristique, notamment dans les zones balnéaires, jusqu'à en faire une sorte de «Far West», avec des loueurs particuliers qui ont fait de l'hébergement une industrie juteuse et pour qui l'acquittement de quelque taxe que ce soit est optionnel. Une situation à laquelle il n'a eu de cesse de dire qu'il fallait mettre un terme, sans succès. Il suffit, par exemple, de prendre les annonces publiées sur Airbnb pour constater que le phénomène, loin de marquer le pas, s'amplifie: 11200 hébergements proposés en 2015, puis 15600 en 2016 et plus de 16000 en 2017. «Un peu trop pour une région qui compte 920 hôtels, une centaine de campings et 3000 structures d'hébergement dûment déclarées, de type B&B ou agritourisme. La vérité est qu'une écrasante majorité des résidences secondaires sont louées hors de tout contrôle, de toute règle.» Plus particulièrement dans le collimateur de Paolo Manca, les locations sur Airbnb: «Il est question de partage, de vivre une expérience au contact de l'habitant... La vérité, c'est que dans 76% des cas, il s'agit tout simplement de louer un logement, que 56% des loueurs gèrent plus d'un logement – certains en ont plus de 30 – et qu'il ne s'agit pas pour eux d'héberger occasionnellement chez soi un vacancier pour améliorer un peu le revenu familial, on se situe clairement dans une logique d'entreprise dissimulée, dans l'exercice illégal d'une activité touristique». Un pas a cela dit été franchi avec la décision de créer un registre des hébergements touristiques extra-hôteliers. Selon Paolo Manca, il est nécessaire de faire en sorte que toutes les structures réceptives qui commercialisent des hébergements via Internet soient identifiées, et que l'activité réceptive soit réellement organisée, encadrée, structurée. Avec suggère-t-il, la possibilité de mettre en place des mesures incitatives, des bonifications pour les vacanciers qui choisiront de s'adresser aux loueurs dûment enregistrés. ■ PMP

Des collégiens d'Arthur Giovoni à l'Assemblée Nationale

Ils s'en souviendront sans doute toute leur vie. Les neuf élus du Conseil de la vie collégienne d'Arthur Giovoni étaient en visite à l'Assemblée Nationale, le 18 juin dernier. Une visite exceptionnelle dans un lieu emblématique de la démocratie française pour ces jeunes adolescents ajacciens scolarisés dans un établissement situé en réseau d'éducation prioritaire. Le député de la circonscription, Paul-André Colombani, grâce à qui cette visite a pu se faire, a par ailleurs tenu à les rencontrer au sein de leur collège quelques jours plus tôt. – «*Pouvoir échanger avec le député sur son travail au quotidien a été très intéressant au niveau de l'éducation morale et civique. C'est beaucoup plus parlant qu'un cours*», s'est réjoui leur CPE, Marie-Livia Pierlovisi. ■ MP

Des hôteliers corses s'engagent pour des séjours verts

Alors que de plus en plus de vacanciers cherchent à limiter leur empreinte environnementale, quatre hôtels corses viennent de s'engager dans la démarche de – «Séjour + vert». Afin de – «protéger la Corse, notre environnement, notre santé», les résidences les Calanques à Ajaccio, les Lentisques à Cargèse, l'Alba Rossa à Serra di Ferro et Suite Home à Porticcio proposent à leurs clients une charte verte. Sur la base du volontariat, celle-ci énumère 10 objectifs à respecter comme l'utilisation responsable de l'eau et de la climatisation, le tri sélectif, ou le non-gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, 21 hôteliers insulaires se sont d'ores et déjà engagés pour afficher l'impact environnemental d'une nuitée dans leur établissement, en mesurant la quantité d'énergie, d'eau, de produits d'accueil et d'entretien, ainsi que de déchets générés par un client. ■ MP

Première chasse aux moustiques pour la CDC

Avec la disparition des départements, la Collectivité de Corse a, comme on le sait, récupéré les compétences sanitaires et sociales. À l'aube de la saison estivale, elle participe donc à sa première campagne de prévention contre les moustiques au côté de l'ARS. Trois clips recréant des situations de la vie quotidienne seront ainsi diffusés dans les médias régionaux tout au long de la saison, afin d'inciter la population à adopter les bons gestes pour éviter aux larves de se développer. L'idée étant de rappeler que malgré les campagnes de démoustication, chacun doit contribuer à cette lutte à son niveau en évitant les eaux stagnantes chez soi. Alors qu'il existe 47 espèces de moustiques sur l'île, 6 d'entre elles sont connues pour être vectrices de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. ■ MP



Mutualité: de la fusion dans l'air

Exit la Mutuelle Familiale de la Corse (MFC) et la Mutuelle Générale de la Corse (MGC)? Et bonjour la Mutuelle de la Corse? C'est en tout cas le scénario vers lequel on s'achemine avec l'organisation, ce 23 juin à l'UFR de droit de Corte, d'une rencontre entre les délégués de ces structures, chaque collègue de élus étant appelé à se prononcer sur cette fusion, qui, sous réserve d'avalisation de l'autorité de contrôle, se traduirait dans quelques mois par la naissance d'une nouvelle entité, appelée à devenir la première mutuelle de Corse. ■ PMP

Projet régional de santé: l'ARS consulte

Depuis le 18 juin, et jusqu'au 18 septembre, le Projet régional de santé 2018-2028 fait l'objet d'une consultation réglementaire. Élaboré par l'agence régionale de santé (ARS) de Corse, après concertation avec les professionnels de santé, usagers, l'Assurance Maladie, les services de l'Etat et les collectivités territoriales, ce document définit la politique de santé en Corse pour les 10 prochaines années. Il a vocation à constituer le cadre d'action de tous les acteurs de santé insulaires, en vue d'améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il s'articule en trois parties: un cadre d'orientation stratégique (Cos), qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus pour les dix ans à venir, un schéma régional de santé (SRS), qui détermine les prévisions d'évolution de l'offre et les objectifs opérationnels à cinq ans, et un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (Praps). Les principaux objectifs poursuivis sont de renforcer la prévention; de transformer l'offre de santé afin qu'elle réponde aux nouveaux besoins en matière de prise en charge, notamment à domicile et d'encourager les innovations. Le PRS sera arrêté par le directeur général de l'Agence régionale de santé après avis, dans le champ de leurs compétences respectives: de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), de la préfète de Corse, des collectivités territoriales, du conseil de la citoyenneté de l'autonomie de la collectivité de Corse et du conseil de surveillance de l'ARS. ■ PMP



TOURISTES

QUI SONT-ILS ? OÙ VONT-ILS ? QUE FONT-ILS ?



Photo EP

L'ATC vient de présenter les premiers résultats de son enquête aux frontières réalisée en 2017. Inédite par son ampleur et sa méthodologie, le but de cette étude est de connaître les habitudes de la clientèle pour mieux s'adapter à ses desiderata.

Mesurer précisément les comportements des visiteurs afin d'adapter les stratégies touristiques. C'est le but de la grande enquête aux frontières qui a été organisée par l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) du 1^{er} mai au 5 novembre 2017. Par le biais de 72 000 questionnaires déclinés en quatre langues, c'est un échantillon d'environ 250 000 touristes qui a été sondé pour offrir une radiographie complète de la destination Corse et des habitudes de sa clientèle. Une attente des professionnels du tourisme à qui l'ATC a présenté les premiers résultats de ce travail le 18 juin dernier. «*Nous n'avions pas de données actualisées depuis presque 10 ans, et il y avait un besoin impérieux de disposer de chiffres*», souligne Marc Simoni responsable de l'observatoire du tourisme de Corse, rappelant que la dernière enquête datait de 2006. «*C'est une mine d'or pour nous. On va pouvoir raisonner non pas sur des a priori mais sur des faits patents*», renchérit Dominique Subrini, président de la commission d'observation de l'ATC.

Réalisée en association avec l'Insee pour le traitement des données, cette enquête – «*lourde*» aura nécessité l'examen de 2 228 rotations aériennes et de 406 rotations maritimes par les 23 enquêteurs sur le terrain qui ont ainsi récolté une masse d'information inédite. En effet, outre l'ampleur de l'enquête, du point de vue méthodologie on s'intéresse pour la première fois à trois moments temporels (l'avant saison, la haute saison et l'arrière saison), à trois types de touristes (d'agrément, affinitaires et professionnels), et aux modes d'hébergement (marchand professionnels et non professionnels, et non marchand).

Premier enseignement de l'enquête, on apprend tout d'abord que, sur la période enquêtée, 2,6 millions de touristes ont visité la Corse, avec un séjour moyen de 12 nuitées en saison. Parmi ces visiteurs, 71% sont français et proviennent à 52,5% des régions Provence Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône Alpes et Île de France. Du côté des 29% de touristes étrangers, le trio de tête est tenu par les Italiens (28%), les Allemands (24%) et les Suisses (10%). Point notable, alors que l'île a enregistré 220 000 entrées supplémentaires sur son territoire par rapport à 2016, 80% de celles-ci ont eu lieu

hors juillet-août, signe d'une dessaisonalisation qui commence à se faire sentir.

Autre donnée nouvelle, il est par ailleurs mis en exergue que 43% des touristes d'agrément sont des primo visiteurs. Un point qui ouvre des pistes de réflexion pour l'ATC. «*Près d'un million de nouveaux séjours sont à conquérir chaque année. Il faudra réfléchir à une stratégie de fidélisation*», débrieife la présidente Nanette Maupertuis.

Au niveau de l'hébergement, 30,2 millions de nuitées ont été générées, dont 52% en hébergement marchand professionnel. Les hôtels 4 étoiles enregistrent la plus forte progression annuelle avec +9,1%, tandis que les trois étoiles totalisent de leur côté plus de la moitié des nuits hôtelières. Du côté de la répartition territoriale de ces nuitées, il ressort qu'un quart de celles-ci ont été effectuées dans l'Extrême-Sud, 1/5 en Balagne et 1/5 dans la région d'Ajaccio. Les étrangers se retrouvent pour leur part davantage en Balagne, dans le Centre Corse et sur la façade orientale de l'île.

Une attention particulière a également été portée sur la satisfaction des touristes et mesurée selon différents items parmi lesquels le rapport qualité prix enregistre le plus fort taux de satisfaction, tandis que le coût de la restauration recueille le moins d'avis positifs. L'accueil en Corse est quant à lui jugé très bon, avec 86% des visiteurs qui se disent satisfaits.

Enfin, il est à noter que seulement 60% des touristes d'agrément indiquent avoir pratiqué des activités payantes. «*On a une énorme marge de progression à ce niveau. Il faut qu'il y ait un changement de paradigme. On ne peut pas avoir des gens qui restent 12 jours en Corse et qui ne font pas d'activité*», relève Nanette Maupertuis. «*Cette enquête est une base de données exceptionnelle qui va nous servir pour les années à venir. Elle soulève de nouvelles problématiques et des perspectives d'exploitation nouvelles*», conclut de son côté Marc Simoni. Pour aller plus loin, d'autres études sont d'ores et déjà envisagées par l'ATC à l'instar d'une enquête sur le tourisme auprès des résidents, ainsi qu'une analyse de l'impact environnemental. ■ **Manon PERELLI**

ÉDUCATION

ARTHUR-GIOVONI S'INVITE SUR LES ONDES



Photo Manon Perelli

Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, l'établissement ajaccien vient de lancer sa première web radio. Cinq classes ont enregistré leur propre émission sous le regard bienveillant de leur parrain, le reporter de RCFM Jérôme Susini.

Le casque vissé sur les oreilles, le regard concentré et la bouche collée au micro, de jeunes journalistes en herbe enregistrent leur toute première émission au CDI du collège Arthur-Giovoni. Peut-être le début d'une belle carrière pour certains. Alors que la fin des cours est proche, l'établissement ajaccien vient de finaliser le projet qui a occupé une partie de l'année scolaire de deux classes de 5^e, de trois classes de 4^e et d'élèves de 6^e : la création de la première radio de l'établissement. Sous le regard attentif et bienveillant du parrain du projet, le journaliste de France Bleu RCFM Jérôme Susini, celle-ci a été inaugurée le 15 juin dernier. – «Une web radio qui naît c'est très important. On doit vraiment les soutenir», se réjouit le journaliste. Durant plus d'une heure, patiemment et pédagogiquement, il a fait part de son expérience et a délivré ses conseils sur le métier à ses confrères en devenir. – «Je leur ai dit que le sourire à la radio est indispensable quand on prend l'antenne. L'important c'était aussi qu'ils comprennent qu'on ne sait jamais jusqu'où va une émission de radio. Elle peut toucher quelqu'un à l'autre bout du monde, très loin de leur petit collège. Je pense que ça leur a donné à réfléchir», glisse-t-il.

Mis sur pied à l'initiative du centre de documentation et d'information du collège et de Matthieu Belfiore, professeur documentaliste, ce projet a permis aux élèves de comprendre le fonctionnement d'un média et les manières de s'exprimer à travers celui-ci. Durant plusieurs semaines, chaque classe a préparé 10 minutes d'émission sur divers thèmes avant d'enregistrer ses chroniques. Un travail de longue haleine qui a pu aboutir grâce à l'investissement des professeurs de lettres du collège Marie-Ange Peres, Cécile Ricci et Bénédicte Noguerra. – «J'étais très enthousiaste pour participer à la construction de la web radio et mes élèves aussi», souligne cette dernière. – «Même si en radio la spontanéité prime, pour nous la préparation de l'enregistrement de ces émissions est d'abord passée par la compréhension de ce qu'est une émission de radio avec ses différentes étapes. Puis, cela a supposé des recherches pour construire des textes cohérents, et un travail de technique et d'expression orale», ajoute-t-elle. Résultat, certains gèrent déjà le côté technique comme des chefs, tandis que d'autres brillent par leur aisance derrière le micro. Tous ont su trouver leur place. – «Je suis très fière car même les plus timides ont accepté de prendre la parole», débrieife Bénédicte Noguerra le sourire aux lèvres, – «Je trouve que pour l'estime de soi, pour la valorisation de ce qu'ils sont capables de faire, cette émission radio est un bel objet.»

Les premières émissions de Radio Giovoni seront prochainement disponibles en podcast sur le site internet du collège. ■ **Manon PERELLI**

3 QUESTIONS À ...

NCE

CORSE

PHILIPPE LACOMBE
Ex-recteur de l'Académie de Corse*

Photo Manon Perelli

Que retiendrez-vous de vos deux années et demie comme recteur de l'Académie de Corse ?

J'en retiens surtout un bilan humain, une grande richesse, et une académie en ordre de marche avec des enseignants extrêmement mobilisés et motivés. Tout cela nous a permis sur le fond de construire un projet académique qui tient la route et qui a été très observé par d'autres académies, que ce soit sur la méthode et les résultats. Le travail sur la question plurilingue a notamment été extrêmement apprécié et très envié.

Quels dossiers vous ont particulièrement marqué ?

Le campus des métiers, les grands projets sur la voie professionnelle et l'apprentissage. Beaucoup reste à faire sur ce registre et sur la professionnalisation vers tous les jeunes de Corse. On a des gros besoins, et une diversification de la carte des formations à consolider. Ce dossier essentiel m'amène à évoquer le partenariat nécessaire avec la Collectivité de Corse car on est sur des compétences partagées. Enfin, sur les fédérations de campus méditerranéens sur le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ainsi que sur le campus des métiers de la mer franco-italien, il y a plusieurs années de travail à venir et c'est passionnant. Il n'y a pas de mode d'emploi national, personne avant nous ne l'a fait et j'espère que nous serons les premiers à le réaliser.

Quel regard portez-vous sur le travail à venir pour votre successeur ?

Elle arrive dans la période sensible de fin d'année. J'ai eu de nombreux échanges avec elle. Elle a une connaissance des dossiers de l'académie qui fait qu'elle est opérationnelle immédiatement. Tout cela se prépare sous des auspices très favorables. ■

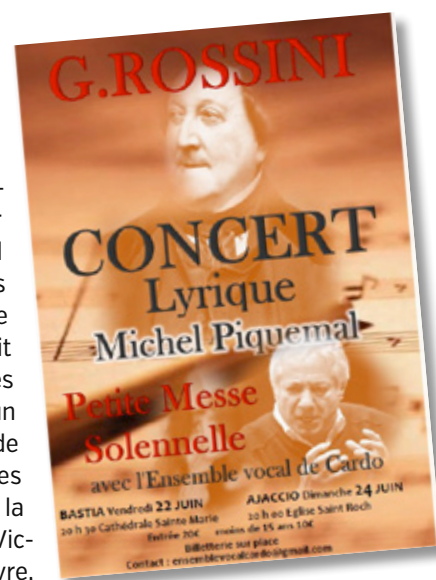
Propos recueillis par Manon PERELLI

*Depuis le 18 juin, Julie Benetti est la nouvelle rectrice de l'académie de Corse. Professeure des universités en droit public à Paris Panthéon-Sorbonne, elle occupera la fonction de rectrice pour la première fois de sa carrière. D'origine corse, elle a notamment participé à la rédaction du rapport Carcassonne sur les évolutions institutionnelles de l'île en 2013.

La sélection de la rédaction

Concert lyrique: Rossini

Gioacchino Rossini en parlait comme d'une «*petite composition qui est hélas le dernier péché mortel de ma vieillesse*»... Retiré à Passy depuis 1855, il avait 71 ans lorsqu'il reçut commande, en 1863, d'une messe destinée à célébrer la consécration de la chapelle privée de la comtesse Pillet-Will. Depuis son opéra *Guillaume Tell*, créé en 1829 à l'opéra de Paris, celui qu'on surnommait «le cygne de Pesaro» s'était officiellement retiré de la vie musicale, sans toutefois cesser totalement toute activité. À son rythme, pour son plaisir personnel et celui de ses proches, il composait diverses pièces, dont un ensemble de petites œuvres pour voix et piano regroupées justement sous l'appellation de *Péchés de vieillesse*. Dans sa version d'origine, qui ne sera jouée que deux fois de son vivant, la *Petite messe solennelle* se caractérise notamment par le petit nombre d'interprètes, du moins au regard des formations requises à l'époque pour des œuvres de musique sacrée: elle ne requiert que quatre solistes (soprano, contralto, ténor et basse), un chœur mixte, deux piano-forte et un harmonium. Dans le cadre du 150^e anniversaire de la mort de Rossini, les solistes et le chœur mixte de l'Ensemble vocal de Cardo – organisateur du Festival des nuits lyriques de Bastia – interprètent cette *Petite messe solennelle*. L'ensemble est placé sous la direction du chef de chœur et chef d'orchestre Michel Piquemal, lauréat à deux reprises des Victoires de la musique classique, qui a dirigé et enregistré à de nombreuses reprises cette œuvre, pour laquelle il est fréquemment cité en référence. ■



Le 22 juin, 20 h 30. Cathédrale Sainte Marie, Bastia Le 24 juin, 20 h. Église Saint Roch. Ajaccio. Billeterie sur place.



Pierre-François Orenge de Gaffory

Il dit être né dans et avec l'art contemporain. Mais est-ce bien surprenant? Initié dès son plus jeune âge par son père, le vigneron et mécène Henri Orenge de Gaffory, Pierre-François Orenge de Gaffory a eu tout loisir de développer une sensibilité puis le désir de créer. Autodidacte, il peint donc depuis l'enfance, travaillant essentiellement sur son ressenti. Ses toiles abstraites, où dominent les couleurs primaires, sont les représentations d'un monde intérieur. La foi, la musique, le cinéma ou le sport lui inspirent des œuvres conçues comme des messages d'amour, des hymnes ou des hommages, comme par exemple cette toile intitulée *Diu vi salvi, Regina*, dédiée à la chanteuse Jacky Micaelli. En 1998, il a entrepris de s'initier à la photographie, argentique d'abord, puis numérique. Après s'être consacré à la réalisation de portraits – célébrités ou anonymes posant ou pris sur le vif – il s'est tourné vers un sujet plus patrimonial, avec la série *Scala* consacrée aux escaliers, «montées» et étagements en terrasses, composantes incontournables de l'architecture bastiaise: un inventaire en noir et blanc qui révèle les mutations urbaines ayant accompagné l'évolution culturelle et sociologique de la ville où il est né et a grandi. Comme par un juste retour des choses, il expose ces deux aspects de son travail là où tout a commencé pour lui, dans les caves du domaine familial qui, chaque été, depuis des années, accueillent des expositions d'art contemporain ouvertes à tous les publics. ■

Jusqu'au 7 juillet. Espace d'art contemporain Orenge de Gaffory, Patrimonia
 ☎ 04 95 37 45 00 & www.orengegaffory.com

Jazz in Ajaccio

Un choix de programmation éclectique. Avec des «légendes» [le groupe d'acid-jazz Incognito ou l'organiste Lucky Peterson]; des valeurs sûres, telle la chanteuse Patricia Barber; une étoile montante – la compositrice, pianiste et chanteuse australienne Sarah Mc Kenzie – et un prodige: le pianiste soliste d'origine indonésienne Joey Alexander, qui fêtera son 15^e anniversaire la veille de l'ouverture du festival mais se produit depuis l'âge de 6 ans. Les premières parties sont assurées par des artistes: D-Lain, Laurent Bruschini, Phil'N'Blues Project et Art'è Sensi. Comme à chacune de ses éditions, le festival propose aux amateurs de jazz et/ou d'arts plastiques de flâner dans les cellules du Lazaret pour y découvrir les expositions temporaires (peinture, photographie, sculptures) proposées par Éliisa di Gio, Pierre Farel, Ange Félix, Marcé Lepidi, Chloé Moracchini, Jean-Louis Neveu et Christine Papillon. ■

Du 26 au 29 juin, 21h. Lazaret Ollandini, Ajaccio. ☎ www.jazzinaicciu.com



IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 25 Juin

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 La construction bioclimatique - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Les astres errants - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h15 Noob - 18h00 A votre Service - 18h35 In caffè - 19h20 U Pescadore - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 La construction bioclimatique - 20h25 Les astres errants - 21h25 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 28 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Bon Séjour - 13h40 A votre Service - 14h30 Foreign beggars - 17h10 Noob - 17h30 Ci Ne Ma - 17h45 Associ - 18h15 Calvin Harris - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Un monde moderne - 21h05 In caffè - 21h50 Noob - 22h20 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 23h25 La Terre Vue du Sport - 23h30 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale



30

National



537

National

Mardi 26 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h25 Associ - 10h55 Zikspotting - 11h10 In caffè - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Calvin Harris - 14h30 100% Rock - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Du riffi au RCT - 20h35 Estivoce - 21h05 Calvin Harris - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 29 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Du riffi au RCT - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 U Pescadore - 12h55 In caffè - 13h40 Zikspotting - 14h30 Estivoce - 15h05 La construction bioclimatique - 15h20 Un monde moderne - 17h10 Zikspotting - 17h25 Foreign beggars - 18h35 Bon Séjour - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Jamie Lidell - 21h10 L'atelier de musique - 22h00 Noob - 22h20 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Les astres errants - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 27 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 L'atelier de musique - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Du riffi au RCT - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Jamie Lidell - 15h15 U Pescadore - 15h30 Délires Sur le Net - 16h50 Noob - 17h10 Clips Musicaux - 17h30 Zikspotting - 17h45 Les astres errants - 18h45 L'atelier de musique - 19h30 Nutiziale - 19h40 Bon Séjour - 20h40 Foreign beggars - 21h50 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica

